

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (S.F.E.D.T.P.)

1902 : Société française industrielle d'Extrême-Orient.
1910 : SFEDTP.

[DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS INDOCHINOISES](#)

[ACTIVITÉS EST-ASIATIQUES \(hors INDOCHINE\)](#)

Louis Félix DESSOLIERS

Né à Paris, le 16 mars 1870.

Fils de Félix Dessoliers (1845-1910), député d'Oran (1882-1885), et d'Eugénie Besson, actrice.

Marié en 1895 à Marseille avec Germaine Louise Renée Marie Lavelaine de Maubeuge.

Dont :

— André-Louis-Félix Dessoliers (Hanoï, 10 mars 1896-1962) ;

— Paul-Louis Félix (1900-1988) ;

— Robert (1901-1968)

— Madeleine (1902-2006), mariée en 1922 avec André Fontaine, des Distilleries de l'Indochine ;

— et Félix-Henri (1910-1978) : administrateur (1956), puis pdg (1973) de Zodiac.

Polytechnicien.

Ingénieur chez [Charles Vézin](#) au Tonkin.

Détenteur d'une concession cédée à Eugène Le Roy, fondateur de la [Société d'irrigations au Tonkin et en Annam](#) (1899) :

Fondateur en 1902 de la Société française industrielle d'Extrême-Orient transformée en 1910 en Société française de dragages et de travaux publics.

Conseiller municipal de Hanoï, membre des commissions du théâtre et des finances (1897-1901).

Président de l'Union cycliste de Hanoï (1899).

Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mai 1916 (min. Guerre) : capitaine de territoriale en mission spéciale.

Officier de la Légion d'honneur du 22 septembre 1920 (min. Guerre) : chef de bataillon, organisation et inspection du service de chargement et déchargement des navires de l'État à Toulon.

Décédé au Domaine de Mocta Douz, près de Mascara, Algérie, le 19 juin 192.

Constitution
Société française industrielle d'Extrême-Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1902)

Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 7 mai 1902, il est formé une société anonyme, sous la dénomination de : Société française industrielle d'Extrême-Orient.

Elle a pour objet principal, dans les colonies françaises : la fourniture et la construction de matériel de chemin de fer et de travaux métalliques, ainsi que toutes entreprises de travaux publics ou privés. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'art. 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 18, avenue de l'Opéra.

La durée de la société est fixée à 30 années.

Le fonds social est de 260.000 francs, divisé en 520 actions de 500 francs chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° Une somme suffisante pour constituer, chaque année, une réserve d'amortissement ; 3° 5 % qui seront servis, à titre d'intérêt, aux actions. Après ces prélèvements, il sera attribué 10 % au conseil d'administration. La répartition du surplus sera faite par l'assemblée générale.

Ont été nommés administrateurs : MM. Isidore de Schuper, Henry Sculfort, Louis Dessoliers. — *Gazette des tribunaux*, 4/6/1902.

Société française industrielle d'Extrême-Orient
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1909)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 1909. le capital social est porté de 2 millions à 4 millions par l'émission de 4.000 actions de 500 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Gazette des Tribunaux*, 6 mars 1909.

D. BARJOT, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française de dragages et de TP (1930-1969) », in D. BARJOT, Michèle MERGER (dir.), *Les Entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, Mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1998, p. 527-545.

[527] Fondée le 10 février 1902, sous le nom de Société française industrielle d'Extrême-Orient ¹, à l'initiative de l'ingénieur Louis-Félix Dussoliers [*sic* : *Dessoliers*] (26,9 % du capital) et de la Société anonyme franco-belge [de matériel de chemins de fer], elle connut, jusqu'en 1914, une croissance rapide. Ayant enlevé l'adjudication des travaux de dragages des deltas du Mékong, puis du fleuve Rouge, elle s'intéressa en outre à la métropole (port de Toulon), puis au Brésil (ports de Pernambuco

¹ D. BARBOT, la Grande Entreprise française de travaux publics : contraintes et stratégies, 1883-1974, thèse de doctorat d'État, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Paris. 1989. vol. 1. p. 295-300 ; Un Siècle d'entrepreneurs et d'entreprises (1883-1992), Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1993, p. 55.

[Pernambuco], Porto Alegre et Rio Grande do Sul). Affirmant sa vocation d'entreprise de travaux publics, elle adopta, en octobre 1910, une nouvelle raison sociale, celle de Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, S.F.E.D.T.P. [...]

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 novembre 1910)

Paris. — Modifications aux statuts.— Société FRANÇAISE INDUSTRIELLE D'EXTRÊME-ORIENT, 5, La-Boétie. — La dénomination devient Société FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS — 13 oct. 1910. — *Gazette des Tribunaux*.

Tableau 1. Entreprises implantées en Cochinchine en 1912

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (anc. Société française industrielle d'Extrême-Orient) 1902 Paris 4 MF équipement.

Conseil : I[sidore] de Schryver (pdt), H. Sculfort, comte de Terves², M. Dreyfus³, L.F. Dessoliers (adm. délégué).

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1912)

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics. Versement du solde, soit 200 fr. par action, avant le 10 décembre. Au siège social, 5, rue La-Boétie à Paris. *Petites Affiches*, 50 novembre 1912.

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1912)

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics. Versement du solde, soit 200 fr. par action, avant le 10 décembre. Au siège social, 5, rue La-Boétie à Paris. *Petites Affiches*, 30 novembre 1912.

MINISTÈRE DE LA MARINE (*JORF*, 14 octobre 1919)

² Léonce de Terves (1840-1916), 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris : député du Maine-et-Loire (1881-1893), administrateur des Hauts Fourneaux et aciéries de la Providence (gendre du sénateur Trémouroux, président de cette grande affaire belge), président de la Société française des mines de fer (Algérie et Normandie) et membre du Comité de l'Asie française.

³ Moÿse Dreyfus (1837-1911) : administrateur des Ateliers et chantiers de la Loire (1888), administrateur de la Banque maritime. On le retrouve aux Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890)(puis aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire), aux Grands Moulins de Corbeil, à la Cie générale française des tramways (1894), à L'Éclairage électrique, à la Franco-Belge de matériel de chemins de fer... En novembre 1896, il adresse une dépêche à l'Agence Havas pour indiquer qu'il n'a aucun lien avec le capitaine Dreyfus. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 novembre 1908. Avis de décès dans *Le Figaro* du 25 janvier 1911.

Par décision ministérielle du 27 septembre 1919, les officiers du génie maritime dont les noms suivent ont été placés en congé sans solde et hors cadres, dans les conditions des décrets des 7 novembre 1906 et 25 juillet 1914 et de la loi du 30 décembre 1913 (art. 33 et 34) pour compter du 15 octobre 1919 :

M. Arène (Paul-Marie-Joseph-Louis) ⁴ (pour servir à la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics).

MINISTÈRE DE LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE
(*JORF*, 23 octobre 1919)

Par décret en date du 21 octobre 1919, la démission de M. Vaucheret (André) ⁵, ingénieur ordinaire des mines de 2^e classe, est acceptée à compter du 1^{er} novembre 1919.

Société Française Entreprises de Dragages
ET TRAVAUX PUBLICS
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs
Siège social : 5. rue La-Boétie, Paris

Augmentation de capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1920)

Le conseil d'administration, conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1919, a décidé de porter le capital social à 10 millions de francs par l'émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 fr. Ces actions porteront jouissance du 1^{er} juin 1919 et seront donc assimilées aux actions anciennes. Le prix d'émission a été fixé à 1.050 fr.

Les actionnaires actuels ont un droit de préférence à la souscription de ces actions à raison de une action nouvelle pour une action ancienne à titre irréductible, et, à titre réductible, sur la quantité des titres pouvant rester disponibles. Les souscriptions à titre réductible seront servies proportionnellement au nombre d'actions anciennes possédées.

La souscription est ouverte jusqu'au lundi 31 mai 1920, au siège social, 5, rue La-Boétie, à Paris, où seront reçus également les versements correspondant aux souscriptions (125 fr. par action, tant à titre irréductible qu'à titre réductible).

La notice a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 11 mai 1920.

Remiremont
(*Le Télégramme des Vosges*, 13 août 1920)

Mariage. — Mercredi, à 10 heures, une aussi nombreuse qu'élégante assistance se pressait dans l'église paroissiale, pour la cérémonie du mariage de M^{lle} Lina Puton, fille

⁴ Louis Arène (1886-1952) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime. Futur administrateur de la [Société financière de Crédit et de Participation](#) et de sa suite, la Banque mobilière privée.

⁵ André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, il quitte l'administration pour entrer à la DTP. Futur président du Consortium industriel et financier, absorbé en 1926 par la Banque mobilière privée. Voir [encadré](#).

de M. Puton ⁶, président du Tribunal civil de Remiremont, avec M. André Vaucheret, ancien ingénieur des mines, adjoint à l'administrateur délégué de la Société française d'entreprises de dragages et travaux publics, décoré de la croix de guerre.

Les témoins de la jeune épouse étaient M^{me} Zyrowski, sa tante, et M. Pierre Puton, substitut du procureur général à Colmar, son oncle.

Ceux du marié étaient M. Amédée Vaucheret, son frère, chevalier de la Légion d'honneur, et M. de Solages, tous deux ingénieurs.

Dans le cortège, on remarquait M. le général Bourgeois, sénateur du Haut-Rhin.

Dragages et Travaux publics. (*La Liberté*, 15 décembre 1921)

Les comptes du premier exercice social, qui a été un exercice d'installation, ont été présentés à l'assemblée. Ils ne comportent pas de profits et pertes.

AEC 1922/732 — Sté française d'entreprises de dragages et de travaux publics (S.F.E.D.T.P.)

21, rue de la Ville-l'Évêque, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 10 mai 1902, 40 millions de fr. en 40.000 act. de 250 fr. ent. libérées. — (Anc^t. : *Sté française industrielle d'Extrême-Orient*). — Divid. : 1916, 35 fr. ; 1917, 60 fr. ; 1918, 70 fr. ; 1919, 25 fr. ; 1920, 11 fr. 30.

Objet. — Entreprises de trav. publics et privés principal. en Extr.-Orient.

Agence à Saïgon. — Ateliers de constructions mécaniques à Mytho Cochinchine). — La société est chargée, en Cochinchine, de l'entreprise générale des dragages.

Conseil 1922. — MM. I[sidore] de Schryver [pdt et anc. dir. Fr.-belge mat. ch. fer], présid. ; E[rnest] May [pdt Sté indus. téléphones et adm. Fr.-belge mat. ch. fer], O. Homberg [SFFC], L.F. Dessoliers [fils d'un ancien député d'Oran], Paul Vidal ⁷, admin.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (*L'Information financière, économique et politique*, 17 février 1922)

La Société « Dragages et Travaux publics », qui a convoqué pour le 1^{er} mars une assemblée générale extraordinaire, n'a rien de commun avec la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, société anonyme au capital de 10 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 21, rue de la Ville-l'Évêque

Au surplus, la première société a été condamnée à modifier son titre, par jugement, en première instance du Tribunal de commerce de la Seine, rendu le 30 avril 1921.

LES DISTILLERIES ÉPOUSENT LES DRAGAGES

⁶ Bernard Puton : voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁷ Peut-être Paul Isidore Simon Vidal (Nancy, 23 juillet 1862-Paris, 23 juillet 1929) : commandeur de la Légion d'honneur : inspecteur général des ponts et chaussées de 2^e classe. Président de l'organe technique, commercial et financier de la commission militaire technique des transports rhénans par voie navigable (*JORF*, 31 mars 1924).

HYMÉNÉE
Madeleine Dessoliers
André Fontaine
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1922)

1923-1924 :
LA SFFC
À L'ASSAUT DE LA FRANCO-BELGE
EN VUE DE PRENDRE LE CONTRÔLE DE
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS (SFEDTP)

Le [Comité de l'Indochine](#) reçoit M. Martial Merlin
(*La Dépêche coloniale*, 25 mai 1923)

Vaucheret, secrétaire général de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics

BOURSE DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1923, p. , col. 3)

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS. — À partir du 11 juin présent mois, les actions de la Société française d'entreprise de Dragages et Travaux publics seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

40.000 actions de 250 fr, libérées et au porteur, jouissance juin 1923, ex-coupon n° 3.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1923)

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922-1923 se soldant, après amortissements s'élevant à 1.559.932 fr., par un bénéfice net de 5.218.196 fr.

Le dividende brut a été fixé à 25 fr y compris l'acompte de 10 fr. déjà distribué. Paiement du solde le 1^{er} janvier prochain.

Le rapport du conseil indique que les cours élevés de la piastre indochinoise rendent particulièrement avantageux les contrats dont la société poursuit l'exécution en Cochinchine.

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
(*Le Ciment*, janvier 1924)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue au siège social, 96 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922-1923, présentant un solde créditeur de 2.208.196 fr. 08, après déduction d'amortissements normaux pour une somme de 1.559.932 fr. 95.

Le dividende a été fixé à 10 %, soit net 22 fr. 60 par action nominative et 21 fr. 20 par titre au porteur ; un acompte de 10 fr. ayant déjà été versé en juin 1923, le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} janvier 1924. Une somme de 751.296 fr. 14 a été affectée à la réserve disponible, et le reliquat disponible, après répartition, soit 200.670 fr. 53 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. L.-F. Dessoliers. M. Octave Homberg, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. Pierre Graveron ⁸, président du Syndicat des entrepreneurs, en qualité d'administrateur, a été ratifiée.

Le rapport du conseil d'administration mentionne que les diverses mesures votées à la dernière assemblée pour assainir différents postes de l'actif, ont porté les fruits escomptés.

[Reprise de la Société [Kropff](#), Saïgon]

En ce qui concerne les travaux de dragages en Cochinchine, la production des chantiers s'est notablement améliorée après la période de soudure des contrats. Toutefois, le conseil a décidé de ne pas cantonner l'activité sociale en Indochine dans les dragages et de participer plus directement à l'essor des travaux publics, malgré l'âpreté de la concurrence. C'est ainsi qu'a été reprise la Société en commandite A. Kropff et Cie, pour la construction des bâtiments civils ou industriels et les travaux en ciment. Cette reprise, en cours à la clôture de l'exercice, a été achevée en octobre.

Le marché de dragages et de remblaiement à Pnom-Penh, au Cambodge, a été résilié d'un commun accord, à la suite des négociations. L'administration a repris les chantiers en attendant la mise au point d'un programme précis, permettant de résoudre d'une façon rationnelle le programme ample et complexe du développement de Pnom-Penh.

[Participation dans les [Ateliers maritimes](#) de Haïphong]

Les bénéfices des Ateliers maritimes de Haïphong continuent à être satisfaisants. En dehors de ses travaux courants, cette affaire a à exécuter, dès maintenant, un pont à Lao-kay, le prolongement aval de l'apponement des docks de Haïphong, ainsi que la construction d'un remorqueur de 400 CV pour les travaux publics.

L'exercice écoulé de l'Entreprise de Porto-Alegre a bénéficié de la vente de deux remorqueurs et de quatre chalands, ainsi que de la location de la drague *Porto-Alegre* pour les travaux du port de Pernambuco.

En même temps, la société a poursuivi la liquidation des approvisionnements qui avaient été constitués en 1919-1920 à Rio-Grande-do-Sul. Peu après la clôture de l'exercice, a été vendue la drague *Mexico*. Il reste encore actuellement, comme principales unités en Amérique du Sud : le train *Porto-Alegre*, la drague *Haarlem* et quatre remorqueurs.

⁸ Pierre Graveron : né le 14 octobre 1857 à Champsanglard (Creuse). Entrepreneur de travaux publics à Paris sous la raison sociale Graveron et Allary frères, opérant à l'échelle nationale. Administrateur des Ciments de Neuville-sur-Escaut (1921) et des Routes modernes. Secrétaire, trésorier, vice-président, puis président (1920-1924) du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics. Créateur de groupements d'entrepreneurs dans les départements dévastés. Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 février 1921). Décédé en 1927.

Grand-père de Pierre Tricard-Graveron, avocat, député du Lot-et-Garonne (1928-1932).

La Société des matériaux de construction, de l'Yonne, après une réorganisation financière qui a été menée à bonne fin, a pu reprendre une activité suffisante pour équilibrer son budget.

La Société franco-serbe d'entreprises et de travaux publics a poursuivi ses réclamations sur ses contrats avec l'État serbe.

Les Établissements Pinguely ont un carnet de commandes qui assure un rendement rémunérateur à leurs ateliers.

Société française d'entreprise de Dragages et Travaux publics
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 décembre 1924)

Le bilan et les compte» de l'exercice 1924, qui font ressortir un bénéfice net de 4.531.209 francs 48, non compris le report antérieur de 200.670 fr. 53 contre 2.208.190 fr. précédemment, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire qui a fixé le dividende à 50 fr. brut par action, payable le 2 janvier, après prélèvement de 1.400.000 fr. en faveur de la réserve disponible. Le reliquat de 937.199 fr. a été reporté à nouveau.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1924)

Le dividende est fixé à 50 francs. L'assemblée ordinaire, tenue le 17 décembre, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1924, se soldant par un bénéfice net de 4.731.880 fr., compte tenu du reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 200.670 fr.

Le dividende brut, fixé à 50 fr., sera mis en paiement à partir du 2 janvier prochain, en échange du coupon n° 5, à raison de net 44 fr. au nominatif et 42 fr 25 au porteur.

Le report à nouveau élève à 937.199 fr., après affectation de 1.400.000 fr. au compte « Réserve disponible ».

Le rapport donne les indications ci-après sur la marche des différentes affaires sociales :

Travaux de dragages en Cochinchine. — Ces travaux, dont le contrat actuel expire à fin 1926, sont restés une des principales entreprises de la société.

Entreprise générale à Saïgon. — La reprise de l'ancienne commandite A. Kropff et Cie est complètement terminée ; un département nouveau de la société a été ainsi constitué.

Ateliers maritimes de Haïphong. — Cette société, dont les bénéfices restent réguliers, envisage une augmentation de son capital de 1.400.000 fr., devenu insuffisant étant donné l'importance des travaux dont elle est chargée.

Entreprise de Porto-Alegre. — La société a pu liquider dans de bonnes conditions, pendant l'exercice écoulé, la drague *Mexico* et les cinq porteurs à vapeur qui étaient rattachés à la drague *Porto-Alegre*.

Cette drague vient d'être ramenée en France, à Marseille, où elle pourra, être gardiennée avec la drague *La Puissante*. Il ne reste plus ainsi en Amérique du Sud, comme matériel naval important, que la drague *Haarlem* et quatre remorqueurs.

Les ateliers du plan incliné de Rio Grande ont continué leur exploitation, bien que la situation politique troublée du Brésil soit restée un obstacle au développement industriel de cette région.

Société des Matériaux de construction de l'Yonne.— Cette société a remis partiellement en route sa fabrication, avec la progression très prudente que commandait une expérience chèrement acquise ; depuis la réorganisation financière de l'année passée, ses comptes d'exploitation sont devenus bénéficiaires.

Société Franco-Serbe d'Entreprises industrielles et de Travaux publics. — Grâce à sa persévérance, cette société a pu obtenir que soit constitué le tribunal arbitral prévu dans ses contrats avec l'État serbe.

Ce tribunal examine actuellement les revendications qui avaient été présentées il y a déjà plusieurs années.

Établissements Pinguely. — Poursuivant leur activité méthodique, ces établissements ont pu, dès cette année, et sans contrevenir à la prudence sévère de leur gestion, accroître leur dividende.

Annuaire industriel, 1925 :

DRAGAGES et de TRAVAUX PUBLICS (Soc. frse d'entreprises de), 96 bis, bd Haussmann, Paris, 8^e. Ad. t. Extrorient-Paris. Code A. Z. français. Soc. an. au cap. de 10.000.000 de fr. — Cons. d'adm. : Prés. M. Isidore de Schryver ; Adm. délégué : M. Louis-Félix Dessoliers ; Adm. : MM. Octave Homberg, Ernest May [Sté indus. téléphones], Paul Vidal. Commissaires : MM. Evrard et Parmentier. Direct. : Leroy, Simonin. Agences : à Saïgon, [Rio-Grande-do-Sul](#) [Brésil]. Ateliers : Mytho, Rio-Grande-do-Sul.

Entreprises générales de travaux publics et privés, travaux maritimes, dragages, fournitures et construction de matériel de chemins de fer, d'entreprises de travaux métalliques. (13-75).

La Société financière française et coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque, 26 février 1926*)

Participations

La Société française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics a porté son dividende à 25 % pour l'exercice 1924-1925, contre 20 % en 1922-24. Elle paraît en bonne posture pour un nouveau contrat de travaux de dragages en Cochinchine, dont l'appel d'offres a eu lieu en août 1925, et pour lequel l'administration n'a pas encore choisi entre elle et ses concurrents. Son département « Entreprises générales » a fait en 1925 un chiffre d'affaires très important.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel, 1925*)

Niéloud (Charles), 118, rue Dragon, Marseille, Bouches-du-Rhône.T. 48-87. E.I.M. [École d'ingénieurs de Marseille]. Directeur général-gérant de l'Office Hélios. (Mécanique, électricité.)

Antérieurement : ingénieur puis directeur de la succursale de la Société Bergmann. — Ingénieur à la Société l' « Éclairage électrique », à [la Société de dragages et travaux publics](#). Secrétaire du Syndicat professionnel des industries électriques.

Entreprises de dragages et travaux publics
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1926)

Réunis le 11 courant en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1925, dont le bénéfice net ressort à 4.021.189 francs, somme à laquelle vient s'ajouter le solde reporté de l'exercice précédent, soit 937.189 fr. Le dividende, fixé à 62 fr. 50, sera mis en paiement le 15 janvier. Après affectation d'une somme de 1 million à la réserve disponible, il a été reporté à nouveau 1.080.210 fr.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGE ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1926)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Société française d'entreprises de Dragage et de travaux publics, tenue le 11 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25, se soldant par un bénéfice net de 4.021.189 fr. 86 au lieu de 4 millions 531.209 fr. 98 pour 1923-24; après adjonction du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 4.958.388 fr. 87.

Voici l'exposé succinct des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1921-24	1924-25
Profits et pertes		
Produits industriels	5.101.136 74	5.588.797 08
Amortissements	1.521 872 36	1.412.282 29
Produit net industriel	3.579.264 38	4.176.514 79
Service financier et produits divers	1.392.883 46	658.503 34
Total	4.972.147 84	4.835.018 13
Frais généraux	440.937 86	813.828 27
Bénéfice net	4.531.209 98	4.021.189 86
Report antérieur	200.670 53	937.199 01
Solde disponible	<u>4.731.880 51</u>	<u>4.953.388 87</u>

RÉPARTITION

Réserve pour dépréc. d'actif	1.400.600 00	1 000 000 00
Intérêt 5 % au capital	500.000 00	500.000 00
Tantièmes	304.681 50	378.178 48
Dividende supplémentaire	1.500.000 00	2.000.000 00
Report à nouveau	937.199 01	1.080.210 39
Total égal	<u>4.731.880 51</u>	<u>4.958.388 87</u>

Le dividende de 1924-1925 a été fixé à 25 % ou 62 fr. 50 brut par action, au lieu de 20 % ou 50 fr. brut pour 1923-1924, payables contre remise du coupon n° 6.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil a fourni les renseignements suivants sur l'exercice écoulé :

Les Travaux de Dragages en Cochinchine, qui sont toujours une des principales entreprises de la société, sont achevés en avance sur les délais qui lui étaient impartis par le programme du contrat et leur exécution a donné pleine satisfaction aux travaux publics.

Un appel d'offres a eu lieu en août 1925 pour un nouveau contrat, prenant la suite de celui de la société qui se termine en décembre 1926. Les propositions de celle-ci ainsi que celles de deux concurrents sont cours d'examen par l'Administration, qui n'a pas encore pris de décision.

La crise signalée l'an dernier dans la branche Entreprise générale, à Saigon est en voie d'atténuation. Les travaux immobiliers ont continué à se développer et le département Entreprise générale a pu y prendre une large part.

La Société Ateliers maritimes de Haïphong, dont le capital est maintenant de 3 millions de francs, sera probablement amenée à se transformer pour se concentrer sur les travaux de construction mécaniques et éviter la dispersion de ses efforts sur des chantiers de travaux publics disséminés et d'une surveillance difficile.

En ce qui concerne l'Entreprise de Porto-Alegre, la société a continué dans de bonnes conditions la liquidation progressive de ses magasins, tout en exploitant au mieux les ateliers du plan incliné de Rio Grande, malgré la situation difficile et troublée de cette région.

La remise en marche des usines de la Société des Matériaux de Construction de l'Yonne n'a pas donné de résultats suffisants pour que ce programme soit poursuivi. Aussi, la société est-elle conduite à s'orienter définitivement vers la liquidation de cette affaire.

D'autre part, le tribunal arbitral a statué sur les réclamations de la Société Franco-Serbe pour ses pertes et frais réels. Sa réclamation pour dommages de guerre reste encore en suspens ; quant à ses exploitations industrielles — cimenteries et charbonnages —, elles se sont notablement améliorées et développées.

L'activité industrielle des Établissements Pinguely est restée entièrement satisfaisante.

Dans son allocution, le président déclare que la marche de l'affaire est très satisfaisante ; le seul point noir qui se présente est l'absence de grands travaux en Europe. La société a des engins qui restent inutilisés à Marseille. Elle vient justement de réaliser une drague qui avait, d'ailleurs, été entièrement amortie, ce qui fait que le prix de vente constitue un bénéfice net.

D'autre part, le Crédit foncier de l'Indochine a chargé la Société Française de nouveaux travaux très importants qui se chiffreront par plusieurs centaines de mille piastres.

Le bilan au 31 mai 1925, ne présente pas de modifications très importantes avec le précédent.

À l'actif, on constate que les Immeubles et installations ont été amortis de près de 2 millions sur un total de 4.500.000 fr., bien que les terrains aient augmenté de valeur. Le poste Outillage et machines a été amorti de près d'un million. Le matériel de dragages, évalué à 8.320.000 francs, ce qui était un prix d'avant-guerre, et dont la valeur de remplacement serait multipliée par un fort coefficient, a été amorti de près de 6 millions et ne figure plus que pour un peu plus de 2 millions.

Le matériel de dragages s'est trouvé modifié dans sa répartition entre le Brésil et Marseille, depuis que la drague de Porto-Alegre est arrivée à Marseille où elle est gardiennée avec la drague *La Puissante*. Le matériel de dragages au Brésil, s'est donc trouvé diminué d'autant.

Les grosses réparations sont complètement amorties. Ce chapitre a été maintenu néanmoins à l'actif puisque, à la signature d'un nouveau contrat, le matériel est toujours révisé en entier.

Le portefeuille est en augmentation de près d'un million par suite de la participation à l'augmentation de capital de la Société des Ateliers maritimes de Haïphong.

Au passif, la réserve disponible est passée de 4.600.000 fr. à 6 millions de francs après versement de 1.400.000 fr. Cette année, 1 million de francs y sont encore versés en vue de la reconstituer à son chiffre de 1921. Elle sera ainsi de 7 millions, soit, avec la réserve légale, 8 millions de réserves pour un capital de 10 millions.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Paul Vidal, administrateur sortant ; elle a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Hippolyte Worms et Vital Hicquet ⁹.

www.wormsetcie.com/

Au moment [1925] où les Lazard et Worms et Cie entraient à la Société financière française et coloniale [SFFC], les deux maisons s'intéressèrent à diverses filiales de celle-ci et particulièrement à la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, vieille affaire française fondée en 1902, passée sous le contrôle de la Société financière française et coloniale, au lendemain même de la guerre, lorsque celle-ci lui apporta un concours financier important, et qui était alors au capital de 10 millions de francs. Le conseil d'administration de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics comprit donc Octave Homberg, président, Pierre Graveron, Vital Hicquet, Paul Vidal et Hypolite Worms.

Après la scission Lazard-Worms - groupe Homberg [en mars 1927], la maison Worms n'abandonna pas tout de suite la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics. Ce n'est que fin 1929 que M. Worms en quitta le conseil d'administration. Vital Hicquet demeura au conseil ; il mourut en juillet 1928 [sa mort est annoncée par la revue *Septentrion* de mars 1928...].

Notre étude financière
Société de Dragages et de travaux publics
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1926)
(*Le Temps présent*, 25 mars 1926)

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics fut créée le 10 mai 1902 sous le nom de Société française industrielle d'Extrême-Orient. Son capital n'a cessé d'augmenter. De 260.000 francs à l'origine, il fut porté un mois plus tard à 315.000, puis en 1903 à 500.000, en 1904 à 1 million, en 1905 à 1 million 500.000 francs, en 1906 à 2 millions, en 1909 à 4 millions, en 1914 à 5 millions, en 1920 à 10 millions. À cette dernière date, les actions furent dédoublées et il existe aujourd'hui 40.000 actions de 250 francs. La société a pour objet : la fourniture et la construction de matériel de chemins de fer et l'entreprise de travaux métalliques ; l'entreprise de travaux publics ou privés en tous pays et principalement en Extrême-Orient. La société a entrepris des travaux en Amérique du Sud, notamment au Brésil et en Argentine, mais elle a, depuis, complètement abandonné cette région pour se consacrer à l'Indochine.

⁹ Vital *Nestor* Hicquet (Couillet, Belgique, 25 février 1863-Paris, 25 juillet 1928) : naturalisé français à Hautmont (Nord), le 19 mars 1894. Président et administrateur-directeur des Usines et boulonneries Hermant Hicquet à Hautmont. Directeur pendant vingt ans, puis administrateur de Senelle-Maubeuge. Administrateur (1913) des Usines Ch. Vermot, Bruxelles : essieux, ressorts, etc., pour chemins de fer en Belgique et en France. Directeur général du Comptoir des tôles et larges plats (mai 1919) et administrateur de groupements similaires (Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies, Groupement de la métallurgie sinistrée...). Administrateur de la Société agricole La Renaissance (septembre 1919). Président des Anc. Éts Bernabé frères à Alger (février 1923). Chevalier (1921), puis officier (1927) de la Légion d'honneur. Chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique (1924).

En Cochinchine, la société est chargée de l'entreprise des dragages et ce fut là, pendant longtemps, sa principale occupation. Son contrat expire à la fin de cette année, mais l'appel d'offres d'août 1925 permet de croire que la société triomphera de ses deux rivales, la Société des Grands Travaux d'Extrême-Orient [GTEO] et la Régie Générale de Chemins de fer et de Travaux publics [Vitali] qui ont fait des offres plus élevées. Aucune décision n'a encore été prise à Saïgon, mais il est certain que la société conservera l'entreprise des dragages de la colonie. Elle est, d'ailleurs, parfaitement outillée pour cette entreprise et elle a construit l'an dernier pour l'administration deux petites dragues permettant de creuser les canaux à faibles sections.

Quelque intéressants que soient ces travaux qui sont une nécessité en Cochinchine étant donné le colmatage permanent des rivières et canaux et qui assurent en quelque sorte la vie matérielle de la société, celle-ci s'est préoccupée de participer d'une façon, plus directe au développement de l'Indochine.

C'est en partie avec cette intention qu'elle a participé à l'augmentation de capital de la Société des Ateliers maritimes de Haïphong. Cette participation lui a permis de prendre pied au Tonkin où elle va prendre la succession des Ateliers maritimes en ce qui concerne les travaux publics, les Ateliers réservant leur activité aux travaux de construction mécanique.

D'autre part, la Société de Dragages a racheté la société en commandite A. Kropff et Cie qui se consacrait, à Saïgon, à l'entreprise générale, à la construction des bâtiments civils ou industriels et aux travaux en ciment.

C'est là une magnifique branche d'activité pour la société. En effet, la crise du logement qui sévit à Saïgon incite à construire beaucoup et la création de nombreuses entreprises agricoles, notamment de plantations de caoutchouc, vaudra à la société de nombreuses commandes de hangars, petites usines et bâtiments divers. Elle est assurée d'en avoir, car la Société financière et coloniale, qui possède de gros intérêts dans la Société de dragages, lui donnera la préférence pour les fournitures à faire aux plantations de ses filiales.

Il n'est pas douteux que cette branche nouvelle d'exploitation assurera à la société de fructueux bénéfices.

Les bénéfices se répartissent ainsi : 5 % pour la réserve, légale, amortissement d'au moins 4 % du matériel et des immeubles, prélèvement d'une somme calculée de façon à verser un dividende de 5 % aux actions; sur le surplus, le conseil a droit à 15 % et le reste revient aux actions.

Le bilan de l'exercice 1924-1925 se balance par 29.228.825 fr. 14. On y relève notamment que la réserve disponible, atteint 6 millions auxquels la dernière assemblée ajouta d'ailleurs encore 1 million ; le total des réserves s'élève donc 8 millions, soit presque autant que le capital. Les immeubles et installations ont été amortis de près de 2 millions, et cela malgré l'augmentation des terrains ; l'outillage a été amorti aussi de près de 1 million et le matériel de dragages l'a été de 6 millions, quoique en réalité sa valeur ait sensiblement progressé.

Le portefeuille comprend pour 5.051.581 francs de titres. Le bénéfice net a été de 4.021.188 francs, sans compter un solde de 937.199 francs de l'exercice précédent.

Le dividende de 62 fr. 50 par action qui a été mis en distribution n'a absorbé que 2 millions et demi.

Sagement administrée, la société a atteint à un degré de prospérité remarquable et son actif réel est très fortement supérieur à celui qui apparaît dans le bilan. Le titre se maintient aux environs de 1.050 francs, cours qui nous paraît très attrayant étant données les nouvelles possibilités de développement de la société.

Nous ne serions pas étonnés que l'action vît prochainement des cours très supérieurs à ceux que l'on cote aujourd'hui.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1344 :

Société française d'entreprises de dragages et travaux publics

Conseil d'administration : P. Graveron, O. Homberg, P. Vidal, H. Worms, V. Hicguet.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1927)

La Société de Dragages et Travaux publics a réalisé en 1925-26 un bénéfice net de 4.616.900 francs, permettant la mise en distribution d'un dividende de 75 francs par action.

Entreprises de dragages et travaux publics

(Le Journal des finances, 28 octobre 1927)

La Société française d'entreprises de dragages et travaux publics a été fondée en 1902 ; son capital, après diverses augmentations, est actuellement de 10 millions divisé en 40.000 actions de 250 fr.

La dénomination de la société détermine suffisamment le champ de son activité industrielle. Elle tirait, jusqu'à l'année dernière, la plus grande partie de ses bénéfices de l'exécution d'un contrat de travaux de dragages en Cochinchine. Le contrat expirait le 31 décembre dernier. Depuis cette époque, les travaux ont continué, mais par reconduction provisoire. On verra tout à l'heure que la société a signé, ou est sur le point de signer, un nouveau contrat qui lui assure pour une nouvelle période une exploitation régulière.

À côté de cette entreprise principale, la société a déployé son activité au Cambodge et au Tonkin. De plus, elle ne s'est pas cantonnée dans les travaux de dragage ; elle a participé plus directement à l'essor qui se dessinait dans les travaux publics. C'est ainsi qu'elle a été amenée à reprendre la Société en commandite A. Kropff et Cie, qui possédait une place de premier plan à Saïgon pour l'entreprise générale, la construction des bâtiments civils ou industriels. En dehors de ses affaires d'Extrême-Orient, elle a étendu son activité en Amérique du Sud, mais la liquidation des exploitations qu'elle assurait à Porto-Alegre (Brésil), est à peu près terminée. Quant aux diverses autres participations de moins d'importance installées en France et en Serbie (Franco-Serbe d'Entreprises industrielles et de travaux publics, Établissements Pinguely), elles ne fournissent pas un appoint important aux résultats d'ensemble. La société était aussi intéressée aux Matériaux de Construction de l'Yonne et dans les Ateliers maritimes d'Haïphong : ces deux affaires sont entrées en liquidation.

Au cours de ces dernières années, les résultats bénéficiaires ont été favorisés par les excellentes conditions économiques qui se sont manifestées dans notre colonie indochinoise ; en même temps que la société tirait un profit appréciable de la hausse de la piastre dans ses transferts en France. C'est surtout ce qui, en dehors du développement régulier de son activité, lui a permis d'enregistrer en dernier lieu une progression particulièrement rapide de ses bénéfices qui ont doublé depuis 1933. Les répartitions aux actionnaires ont suivi une marche analogue.

Au cours de ces trois dernières années, elles sont passées successivement de 25 francs à 50 francs, puis à 62 fr. 50 par action, et cela, tout en assurant une large dotation des fonds de prévoyance. Pour l'année 1925-26, le bénéfice net est ressorti à 4.616.300 fr. contre 4.021.189 fr. pour 1924-25 ; les amortissements avant inventaire n'ont reçu, il est vrai, que 523.843 fr. contre 1.412.282 fr. Le dividende n'en a pais

moins été élevé à 75 fr., son paiement laissant, compte tenu des tantièmes, un report à nouveau de plus de 2 millions.

D'après les renseignements qui viennent d'être publiés, les bénéfices de l'exercice qui s'est terminé le 31 mai sont légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Néanmoins, le conseil se bornerait à proposer le maintien du dividende de 75 francs et l'affectation à la réserve d'une somme de deux millions qui porterait cette réserve au même chiffre que le capital social.

Cette prudence paraît relever de deux mobiles. D'abord, l'exercice en cours semble devoir laisser des bénéfices de change moindres que son devancier ; d'autre part, la société serait sur le point d'obtenir — elle a peut-être obtenu au moment où nous écrivons — le renouvellement de son contrat de dragages, en Cochinchine.

Or c'est là l'essentiel pour elle. Si cette source d'activité se tarissait, l'entreprise serait en quelque sorte forcée de recommencer son existence. On n'a jamais trop redouté qu'un concurrent puisse la supplanter étant donné qu'elle est dans la place et bénéficie de la position acquise. Cependant, il subsistait un certain risque ; il paraît avoir disparu. La nouvelle convention, qui pour devenir définitive n'attendrait plus que l'homologation du Conseil d'État, porterait sur 125 millions de travaux à exécuter en huit années, soit de 15 à 16 millions par an.

Le pain quotidien de la société serait ainsi assuré. Une observation cependant. Toutes les dépêches publiées jusqu'à ce jour font allusion à un contrat en francs ; au contraire, il semble — nous pouvons nous tromper — que pour les contrats anciens, il était question de piastres. Ce point serait à fixer.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 14 février 1928*)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, tenue le 20 décembre dernier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1927, accusant un bénéfice net de 4.902.216 fr. 59, contre 4.616.900 fr. 35. Après adjonction du report antérieur, le solde disponible s'établit à 6.981.792 28 contre 5.697.110 fr. 74 pour l'exercice précédent.

Nous donnons ci-dessous les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1923-26	1926-27
CHARGES		
Amortissements	523.843 14	515.619 90
Frais généraux	571.330 69	702.254 37
Amortissements sur grosses réparations	—	649 727 92
Total des charges	1.095.173 83	1.867.593 19
PROFITS		
Produits industriels	5.330.144 39	5.659.149 56
Service financier et produits divers	381.929 79	1.110.660 22
Total des profits	5.712.074 18	6.769.809 78

Rappel des charges	1.095.173 83	1.867.593 19
Bénéfices de l'exercice	4.616.900 35	4.902.216 59
Report antérieur	1.030.210 39	2.079.575 69
Solde disponible	<u>5.697.110 74</u>	<u>6.981.792 28</u>

Le dividende a été maintenu à 75 fr. par action. Les bénéfices de l'exercice ont été répartis de la façon suivante :

RÉPARTITION

	1925-1926	1926-1927
5 % Intérêt aux actions	500.000 00	500.000 00
Conseil d'administration	617.535 05	660.332 49
Répartition supplémentaire aux actions	2.500.000 00	2.500.000 00
Réserve disponible	—	2.000.000 00
Report à nouveau	2.079.575 69	1.321.459 79
	<u>5.697.110 74</u>	<u>6.981.792 28</u>

Le dividende est mis en paiement depuis le 5 janvier 1928. D'après le compte de répartition, on remarque l'affectation de 2 millions à la réserve disponible, ce qui portera le total des réserves apparentes à 10 millions de francs, chiffre égal à celui du capital social.

Le rapport du conseil fait remarquer qu'à la suite d'un appel d'offres, qui a eu lieu à Saïgon en mai 1927, pour un nouveau contrat de dragages, de huit ans, en Cochinchine, les propositions de la société ont été retenues par le Gouvernement général. Ce marché, représentant environ 125 millions de travaux, ne pourra, toutefois, entrer en vigueur avant que la colonie ait reçu de la métropole les approbations prévues, en l'espèce, par les règlements administratifs. Les délais d'exécution, stipulés par le cahier des charges, ne commenceront d'ailleurs à courir qu'une fois ces formalités terminées.

En attendant, un avenant d'un an a été signé, qui a assuré, jusqu'à présent à la Société un programme régulier de travaux. Les dragages ne sauraient, en effet, être interrompus, sans porter de graves préjudices à l'économie cochinchinoise tout entière.

Cette période de soudure s'est néanmoins traduite par une diminution notable du cube dragué et, par suite, des résultats correspondants. Le développement des autres affaires est heureusement venu en compensation, et au delà, ce qui permet de présenter aux actionnaires un résultat net industriel en amélioration sur celui de l'exercice précédent.

Le développement remarquable des travaux Entreprise générale de la société en Indochine promet de plus en plus d'apporter à la société une source de bénéfices d'autant plus appréciables qu'elle vient corriger ce qu'eût présenté d'un peu risqué une spécialisation trop complète dans les dragages proprement dits.

Les différentes agences de Saïgon, Pnom-Penh, Dalat ont développé sensiblement leurs chiffres d'affaires et leur rendement s'est amélioré parallèlement. Ces agences ont, en cours d'exécution, des travaux importants; spécialement construction d'immeubles, à destination civile ou commerciale.

La société a été conduite à créer une nouvelle agence à Haïphong, où se posent fréquemment des problèmes, particulièrement délicats et tout à fait de la compétence de la société en ce qui concerne les fondations, par suite de la nature du terrain dans cette région.

En ce qui concerne les ateliers de Rio Grande do Sul, le rapport signale que les ateliers du plan incliné ont eu un rendement satisfaisant. La stabilisation récente du milreis entraînera vraisemblablement une amélioration de la situation au Brésil et permettra sans doute à la société d'aboutir à une solution allégeant le bilan de ce qui lui reste encore comme actif à Rio Grande do Sul.

En ce qui concerne les sociétés dans lesquelles le société est intéressée, le conseil signale que la Société Franco-Serbe continue à rétablir progressivement sa situation. Quant à la Société des Établissements Pinguely, elle a pu, cette année, accroître sensiblement son dividende.

Comparé au précédent, voici comment se présente le bilan au 31 mai 1927 :

	1925-26	1926-27
ACTIF		
Immeubles et installations après amortissements	2.560.539 09	2.458.997 15
Mobilier	1 00	1 00
Matériel et outillage après amortissements	4.182.812 29	3.038.921 01
Approvisionnements	2.942.967 64	4.124.541 47
Portefeuille	4.738.733 08	4.652.731 72
Espèces en caisses et en banques	8.266 846 76	7.200.624 24
Cautionnements et débiteurs divers	6.733.503 59	12.340.758 12
	<u>29.425.408 45</u>	<u>33.876.604 71</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000	10.000.000
Réserve légale	1.000.000	1.000.000
Réserve disponible	7.000.000 00	7.000.000 00
Provisions et Créditeurs divers	5 728.297 71	8.894.812 43
Report de l'exercice précédent	1.080.210 39	2.079.575 69
Bénéfice de l'exercice	4.616.900 35	4.902.216 19
	<u>29.425.408 45</u>	<u>33.876.604 71</u>

À l'actif, on remarque la diminution du poste Matériel et outillage par suite de la passation en écritures des ventes de matériel, de la drague *La Puissante* et le remorqueur *Scorpion*. Les grandes réparations périodiques du matériel de Cochinchine ont été terminées au cours de l'exercice.

Par contre, les Approvisionnements ont sensiblement augmenté, passant de 2.942.967 fr. à 4.124.541. À noter la forte augmentation du chapitre Cautionnements et débiteurs divers qui est inscrit pour 12 millions cette année contre 6 millions pour l'exercice précédent.

Au passif, on remarque surtout l'accroissement important du poste Provisions et Créditeurs divers, qui passe de 5.728.297 fr. 71 à 8.894.812 fr. 43. La situation

financière s'avère satisfaisante, puisque ces exigibilités ont comme contre-partie à l'actif une vingtaine de millions de disponible.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le conseil.

ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire du 21 décembre, présidée par M. Paul Vidal, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1928, se soldant par un bénéfice net de 3.349.895 francs, non compris le report antérieur de 1.321.459 francs. En voici la répartition : 5 % au capital, 500.000 francs ; tantièmes statutaires, 727.484 francs ; répartition supplémentaire de 72 fr. 50 par action : 2.909.000 francs ; report à nouveau, 2.543.871 francs.

Le dividende brut, ainsi fixé à 85 francs, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 7 janvier prochain, contre remise du coupon n° 9.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Henry Ader ¹⁰ et Georges Guignard ¹¹.

Le rapport indique que les travaux de dragage en Indochine effectués par la Société se sont poursuivis dans des conditions satisfaisantes. Le nouveau contrat de dragages entrera prochainement en vigueur.

Le département « Entreprise Générale en Indochine » a continué sa progression, et ses agences de Saïgon, Pnom-penh, Dalat et Haïphong ont toutes accru l'importance de leurs travaux, dont les constructions d'immeubles civils ou commerciaux constituent toujours la presque totalité.

Le champ d'activité de la Société dans ce département vient de s'accroître du fait de la reprise récente de l'Entreprise Vernet qui, en dehors des travaux du port de Tourane* (Annam), disposait d'une installation à Haïphong.

Dans le même département de l'activité sociale, la Société a créé une agence en Afrique Occidentale, à Dakar.

La réalisation des ateliers de Rio Grande do Sul s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes.

La participation sociale dans les Établissements Pinguely a donné des résultats intéressants.

Le net du coupon s'établit à 70 fr. 30 au nominatif et 64 fr. 75 au porteur.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1450 :

Société française d'entreprises de dragages et travaux publics

Conseil d'administration : O. Homberg, P. Vidal, H. Worms, V. Hicquet.

¹⁰ Henri (« Henry ») Ader (1872-1941) : polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur de cabinet de Loucheur (1924), puis de Daniel-Vincent (1925-1926) au ministère du commerce et de l'industrie. Administrateur de la Banque nationale française du commerce extérieur (mai 1927) et de la Société de transports en commun de la région parisienne (1929), représentant de la SFFC au conseil de la Société foncière de l'Indo-Chine (1927), puis des Tramways du Tonkin, de la Société française de dragages et de travaux publics (1928), de la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports (1929) et de la Compagnie des Voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre-Indochinois (1930).

¹¹ Georges Guignard (1875-1956) : polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Administrateur de la Raffinerie Lebaudy frères (1921), puis administrateur délégué et PDG de Lebaudy-Sommier, administrateur délégué des Sucreries et raffineries de l'Indochine (oct. 1928). Voir [encadré](#).

Dragages et travaux publics
(*Le Journal des finances*, 8 février 1929)

Les résultats de l'exercice clos le 31 mai dernier ont été approuvés par l'assemblée du 23 décembre dernier. Ils justifient l'opinion que nous avons maintes fois émise en ce qui concerne cette affaire. Les bénéfices ressortent en sensible augmentation à 5.340.695 francs au lieu de 4.992.216 francs, précédemment et ont permis au conseil de porter le dividende de 75 à 85 francs.

L'amélioration de la situation financière de l'entreprise se traduit dans les modifications des principaux postes du bilan. Les immeubles et installations sont évalués à 2 millions 392.500 francs après 3.150.500 francs d'amortissements. Le matériel et l'outillage, amortis à concurrence de 5.331.710 fr., s'élèvent à 3.699.800 fr., en augmentation de 600.000 francs environ sur l'année précédente, le développement de l'activité sociale nécessitant des moyens de plus en plus puissants. L'actif disponible et réalisable gagne plus de 11 millions, passant à 39.800.400 francs en raison du gonflement des cautionnements et débiteurs divers à 22.224.950 contre 12 millions 340.700 l'an dernier, et des caisses et banques à 10.909.000 francs contre 7 millions 200.600 francs. Au passif, les exigibilités, y compris les réserves et provisions, s'élèvent à 19.221.360 francs, soit plus du double du chiffre de l'an dernier. Cette augmentation, comme celle des postes de l'actif, paraît due à l'exécution du contrat provisoire dont bénéficie la Société en ce qui concerne les [dragages en Cochinchine](#). Enfin, [les réserves atteignent 10 millions, égalant ainsi le capital social](#). Si l'on ajoute à ce chiffre le montant des réserves latentes que recèlent les différentes immobilisations, on peut juger de la forte situation financière dont jouit actuellement l'entreprise.

Les perspectives d'avenir sont, en outre, fort encourageantes. Le conseil escompte qu'un [nouveau contrat de dragages en Cochinchine](#) entrera prochainement en vigueur. D'autre part, la société s'est engagée dans une voie qui paraît devoir lui réserver de beaux bénéfices : les entreprises générales, et possède des agences à Saïgon, Pnom-Penh et Dalat, ville qui est la seule station climaterique indochinoise. Elle [a repris, au cours du dernier exercice, l'entreprise Vernet](#) qui, en dehors des travaux du port de Tourane, dispose d'une installation à Haïphong. On sait enfin, que la société a participé, au Maroc, à la construction des ports de Kenitra et Rabat-Salé. Mais l'Afrique Occidentale lui offre aujourd'hui des possibilités nouvelles. Le groupe Homberg possède de gros intérêts dans cette région et les Dragages et travaux publics, qui ont déjà créé une agence à Dakar, doivent prendre une part importante aux travaux qui dépendent du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, des Comptoirs sénégalais, etc., etc.

Étant donné, par ailleurs, que le capital à rémunérer est resté au chiffre modeste de 10 millions et qu'il paraît devoir suffire au développement de l'activité sociale, que les affectations aux amortissements et réserves sont appelées à diminuer au cours des prochains exercices, le dividende de 85 francs paraît assez extensible. Or, au cours actuel de 1.770 l'action, Dragages et travaux publics capitalise son dernier dividende à près de 5 % brut, taux plutôt rare parmi les valeurs de cette classe

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 février 1929)

La société française d'entreprises de dragages et de travaux publics a tenu son assemblée générale il y a quelques jours.

Cette affaire, qui appartient au groupe Homberg, est une des meilleures et des plus saines de ce groupement. Très ancienne, puisqu'elle remonte à 1902, elle s'occupait avant la guerre de travaux au Brésil et lorsque M. Homberg en prit le contrôle en 1920, son capital fut porté à 10 millions de francs divisé en 40.000 actions de 250 fr.

M. Homberg s'attacha à liquider l'actif que la société possédait au Brésil ; il n'y a réussi définitivement qu'en 1928 et il reporta sur l'Indochine l'activité de la société.

Il parvint à obtenir de la direction des Travaux publics l'exécution des travaux, de dragage en Cochinchine et c'est là l'essentiel de l'activité de la société. Elle vit en somme sinon sur un monopole, comme les Distilleries de l'Indochine, du moins sur un contrat administratif et cela lui confère une stabilité tout à fait remarquable et une sécurité des plus appréciables.

Les bénéfices nets, qui étaient de 5.552.000 fr. en 1926-27, se sont élevés à 5 349.896 fr. en 1927-28 ; malgré cette légère diminution, le dividende est porté de 75 à 85 fr. ; du reste, le report à nouveau est de 2.543.871 fr. et les réserves s'élèvent à 10 millions de francs, la réserve légale ayant atteint son maximum.

L'action coté aujourd'hui 1.600 fr. (1.760 le 18-2) ; elle rapporte donc environ 5 %, ce qui est beaucoup pour une affaire indochinoise. Le titre est manifestement capable d'une importante plus-value. Cependant, il y a un point noir : c'est le retard apporté au renouvellement du contrat pour les dragages de Cochinchine ; ce contrat devait porter sur 8 années et, en attendant, la société se contente d'avenants passés pour un an.

Et si le contrat n'était pas renouvelé ?

Certes, la société s'occupe aussi de constructions, mais elle paraît beaucoup moins bien placée.

Le président de l'assemblée, M. Vidal, annonça l'autre jour que la société venait d'installer une agence à Dakar.

Pourquoi ? Est-ce de peur de perdre la Cochinchine ou est-ce parce qu'on n'envisage pas en Indochine d'extensions nouvelles ?

Si la société ne peut réaliser de profits qu'en exploitant des contrats passés avec l'administration, elle a évidemment raison de tourner ses yeux sur d'autres colonies, mais n'est-ce pas là un peu un aveu d'impuissance dans le domaine de l'activité purement privée ?

X...

N.D.L.R. — Notre collaborateur parisien ne semble pas se douter que, du fait des errements administratifs, la situation des entreprises françaises tend à devenir intenable devant la concurrence des entrepreneurs indigènes.

La disparition de l'entreprise européenne, que l'Administration semble sinon désirer, du moins envisager avec sérénité, pourrait bien finalement aboutir à un désastre.

Ceci tuera cela

Société de dragages et de travaux publics
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 août 1929)

Cette société fut créée en 1902 par la Franco-Belge de Matériel de chemin de fer et son contrôle est passé, en 1924, à la Société financière française et coloniale [SFFC].

Depuis 1920, le capital social s'élève à 10.000.000 fr. en 40.000 actions de 250 fr.

Elle a pour objet l'exploitation de dragues en Indochine et au Brésil et l'exécution de travaux publics en Extrême-Orient.

Elle a obtenu, récemment, du gouvernement général de l'Indochine, le renouvellement, pour une durée de huit années, de son contrat de dragages en Cochinchine, ce qui représente une somme globale de 120 millions.

Elle a participé, dans des conditions avantageuses, aux travaux immobiliers d'extension et d'embellissement de Saïgon. Elle a ouvert une agence au Tonkin où elle a passé des marchés importants.

Au Brésil, elle retire de l'exploitation du plan incliné de Porto Alegre des résultats rémunérateurs.

Il y a quelques années, elle avait absorbé la Société Kropff [*sic* : *Kropff*] et Cie, et elle a profité des excédents de bénéfices qu'elle a réalisés pendant ces dernières années pour reprendre la Cie générale de Dalat qui est une entreprise immobilière.

La Société de Dragages et de travaux publics possède, en outre, d'importantes participations dans un certain nombre d'entreprises prospères : Franco-Serbe d'Entreprises industrielles et de travaux publics, les Cimenteries et charbonnages franco-serbes, la Société an. des Établissements Pinguely spécialisée dans la construction des pelles et excavateurs, la Sté d'entreprise générale à Saïgon, les Ateliers maritimes de Haïphong*, la Société des matériaux de construction de l'Yonne.

Les résultats ont toujours été satisfaisants.

L'exercice 1923-1924 s'est soldé par un disponible de 4.731.880 fr.

Pour 1925-1926, les bénéfices nets ont atteint 4.806.301 fr. et 4.902.217 fr. pour 1926-1927 malgré un prélèvement de 2.000.000 en faveur de la réserve. Celle-ci atteint maintenant le chiffre même du capital social, soit 10.000.000 fr.

Enfin, l'exercice clos le 31 mai 1928 a donné des bénéfices en sensible augmentation se totalisant à 5.340.600 fr., permettant d'élever le dividende de 75 à 85 fr.

La situation financière telle qu'elle ressort au bilan au 31 mai 1928 est saine et forte. Les immeubles et installations ne figurent que pour 2.392.000 fr. après 3.150,00 fr. d'amortissements et les réserves égalant le capital social, figurent pour 10 millions. La trésorerie est aisée, les exigibilités qui, en plus des comptes créditeurs contiennent d'importantes provisions, se totalisent par 19.221.000 fr. alors que l'actif disponible et réalisable se chiffre par 39.800.000 fr., dont 11 millions d'espèces.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (*L'Information financière, économique et politique*, 15 janvier 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1929 présentant un solde bénéficiaire de 5 millions 625.274 fr. 33. qui, ajouté au report de l'exercice précédent, soit 2.543.871 fr. 16, donne un total disponible de 8.169.145 fr. 49. Le dividende brut a été fixé à 90 francs, contre 85 francs pour l'exercice précédent. Le montant net sera mis en paiement à partir du 13 janvier, à raison de 74 fr. 45 au nominatif et 68 fr. 40 au porteur, contre présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 10 pour les actions au porteur.

L'assemblée a, en outre, réélu MM. Octave Homberg et Henry Ader, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil indique que le nouveau contrat approuvé le 1^{er} février dernier a assuré à la Société l'exécution des travaux de dragages en Cochinchine de 1929 à 1936 inclus. À cet égard, la Société a pris engagement de mettre en service une puissante drague suceuse-refouleuse dont la construction est déjà très avancée et dont les premiers éléments vont être embarqués, dans quelques semaines, pour la Cochinchine. Le département « Entreprise générale en Indochine » continue à exécuter de nombreux travaux, notamment un Important immeuble destiné à la Banque de l'Indochine.

L'exécution de la digue du port de Tourane a été également poursuivie, malgré de sérieuses difficultés provenant, en particulier, de l'instabilité de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne l'Afrique Occidentale, l'agence créée à Dakar se développe rapidement et les résultats obtenus sont satisfaisants. La Société a obtenu, après concours, l'exécution du palais du gouvernement à Dakar. La création d'une nouvelle agence en Côte d'Ivoire, est actuellement à l'étude.

En ce qui concerne les participations, la Société a conservé ses intérêts dans la Société des Établissements Pinguely qui a été conduite, par l'augmentation de ses commandes, à la création l'une nouvelle usine [à Aubergenville] dont l'organisation est en cours.

La Société a, en outre, acquis un certain nombre d'actions de la Société Nationale de Travaux Publics ¹², société spécialisée dans les grands travaux maritimes.

Répondant aux questions posées par un actionnaire, le président a déclaré que la Société devait songer dès maintenant, l'achèvement du programme actuel de travaux en Cochinchine devant marquer la fin des grands travaux dans, cette colonie, à trouver de nouveaux centres de travaux. C'est cette considération qui a poussé le conseil à la création d'une agence en Afrique Occidentale et à la prise de participations dans-certains groupes importants.

Election aux Chambres de commerce du Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1930)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1930)

Hier, 11 mars, des élections ont eu lieu pour le renouvellement partiel des Chambres de commerce du Tonkin. Ont été réélus à Hanoï :

.....
Joseph, directeur de l'agence de la Société française des entreprises de dragages et de travaux publics [SFEDTP] ;

¹² La Société Nationale de Travaux publics (SNTP) était contrôlée par la Cie belge de chemins de fer et d'entreprise (CFE). Il s'est agi de participations croisées, la SNTP prenant de son côté une participation dans la SFEDTP et s'y faisant représenter par Jean Sillard.

Jean-Pierre-Paul RIGAL, administrateur délégué (1930)

Né à Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde), le 26 décembre 1898.
Fils adoptif de Guillaume Justin Rigal et d'Engrace Aignerren.

Polytechnique-École nationale des ponts et chaussées.
Ingénieur des ponts et chaussées à Saïgon (1922).
Ingénieur en chef des ponts et chaussées du Cambodge (1925). Il supervise la construction du [Pnom-penh-Battambang](#).
En disponibilité (20 sept. 1930).
Administrateur délégué (1930), puis président directeur général (1941-1969) de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics.
Administrateur de la [Société nouvelle des Phosphates du Tonkin](#),
de la [Société des Minerais de la Grande-Île](#),
Administrateur délégué des [Entreprises de grands travaux hydrauliques](#) (EGTH) (1935),
de la [Société coloniale d'éclairage et d'énergie](#),
de la [Société générale des graphites](#),
président de Pinguely : pelles mécaniques, excavatrices...
Chevalier (10 mars 1948), officier (28 janvier 1956), puis commandeur (10 mai 1965) de la Légion d'honneur.
Décédé à Cannes, le 11 août 1969.

Personnel des travaux publics

(Journal officiel de la République française, 22 septembre 1930, p. 10944)

Par arrêté du 20 septembre 1930, M. Rigal, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, remis par le ministère des colonies à la disposition de l'administration des travaux publics, a été placé, sur sa demande, à dater du 28 septembre 1930, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles.

Entreprises de dragages et de travaux publics

(L'Information financière, économique et politique, 14 décembre 1930)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le samedi 11 déc. sous la présidence de M. Homberg, président du conseil d'administration, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1929-1930 se soldant par un bénéfice net de 5.930.234 fr. et fixé le dividende brut à 90 fr. par action, payable à partir du 10 janvier prochain.

Quitus a été donné à M. H. Worms, administrateur démissionnaire, et la Société financière française et coloniale a été nommée en qualité d'administrateur un remplacement de M. Worms.

Le conseil, dans son rapport à l'assemblée, souligne, en parlant de l'achèvement des canaux de la région de Rachgia-Hatien, l'importance du cubage extrait. 165 millions de

mètre cube ont été extraits, et comme le dit l'inspecteur général Pouyanne, « ce chiffre prend toute sa signification s'il est rapproché du cube total des dragages exécutés non seulement pour la construction mais aussi pour l'entretien et l'élargissement des grands canaux maritimes de Suez et de Panama : 260 millions pour le premier et 240 millions de mètres cubes pour le second. Ces trois chiffres, qui sont d'un ordre de grandeur comparable, mettent la réalisation française des dragages de Cochinchine à sa juste place parmi les grands ouvrages créés par la civilisation moderne ».

Dans une brève allocution, le président, M. O. Homberg a fait observer que le prix de revient dont a bénéficié l'administration française est notoirement inférieur à celui obtenu dans des grandes entreprises mondiales, notamment du canal de Suez où, cependant, il ne s'agit que de draguer des sables tandis qu'en Cochinchine, il y a à draguer des terres collantes, ce qui a nécessité des dispositifs spéciaux.

Parlant des entreprises de la Société en Afrique Occidentale française, le rapport indique que plusieurs contrats d'étude ont été traités avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire, dont l'un se rapportant au creusement d'un canal reliant les lagunes Ebrié et Aby.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, un actionnaire a fait observer que les 15 % de tantièmes au conseil absorbent déjà plus de 800.000 francs. Si l'augmentation du capital est votée, ce qui ne fait aucun doute, entre-t-il dans les intentions du conseil de proposer une réduction de ces tantièmes ?

Le président répond que l'augmentation du capital et l'élargissement de l'activité de la société aura pour résultat d'accroître le nombre des administrateurs. Les jetons de présence des administrateurs sont insignifiants, il importe de laisser au conseil le moyen de s'adjoindre des personnalités utiles au développement de l'affaire et il est sage, dans ces conditions, de ne pas trop marchander la part qui revient aux administrateurs.

Un autre actionnaire demande si le dividende ne pourrait être augmenté un peu, les résultats étant très satisfaisants.

Le président répond qu'en raison de la crise, il ne serait pas sage d'affaiblir la situation. Les réserves de la Société se traduisent par la bonne tenue des cours en Bourse, et il importe maintenir cette bonne situation. Une augmentation du dividende a eu lieu l'an dernier, maintenir le même dividende pendant deux années successives est une mesure de sagesse et de prudence. D'autant plus que l'an prochain il y aura un capital plus imputant à rémunérer.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé à l'unanimité d'autoriser le conseil à porter le capital social de 10 à 30 millions de francs. Une première tranche de 10 millions de fr. serait mise en souscription dès le mois prochain. Les actions nouvelles, du nominal de 250 francs, seraient créées jouissance 1^{er} janvier 1931 et émises au taux de 600 francs. Elles seraient libérales entièrement à la souscription.

Le président a souligné que le conseil n'envisageait en aucune façon l'augmentation du capital jusqu'à 30 millions de francs ; il s'agit là, dans son esprit, d'une simple mesure de précaution.

Il a exposé que le programme de grands travaux en Indochine approche de son terme et qu'il est de l'intérêt de la Société de songer à participer aux travaux qui vont s'ouvrir en Afrique Occidentale française. Or, la crise actuelle, la plus profonde qu'on ait connue depuis de longues années, a amené une grande restriction des crédits. La bonne tenue relative des actions de la Société permet d'envisager un programme financier qui permettra à la société d'étendre son activité dans des conditions favorables et rémunératrices.

Un actionnaire a demandé au conseil d'étendre la possibilité d'attribuer un intérêt de 5 % aux réserves de la Société ; ce serait pour les actionnaires une compensation légitime. Pareille formule a été d'ailleurs adoptée par d'autres entreprises de marque : les Tréfileries du Havre, par exemple.

Le président répond que cette question sera soumise à l'examen du conseil.

Répondant ensuite à un actionnaire qui demandait si les travaux de construction d'immeubles donnaient des résultats satisfaisants, M. Homberg a indiqué que les bénéfices n'étaient pas en rapport avec l'effort demandé et que le conseil n'a pas l'intention de développer cette branche de l'activité sociale.

(Les Annales coloniales, 18 décembre 1930, p. 3)

Bénéf. net : 5,9 MF.

Divid. brut : 90 F.

SFFC adm. ER M. Worms.

Prochaine augm. de cap. de 10 MF.

Le programme des travaux en Indochine approche de son terme : il est de l'intérêt de la société de songer à participer aux travaux qui vont s'ouvrir en AOF. Or la crise actuelle, la plus profonde qu'on ait connue depuis de longues années, a amené une grande restriction de crédits.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

La Société française de Dragages et de Travaux Publics va émettre à 600 francs 40.000 actions de 250 francs portant le capital de 10 à 20 millions.

Les exigibilités s'élèvent à 29 millions et demi, mais la société a 12.800.000 francs d'espèces en caisse et banque.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 30 millions.

Les attaques auxquelles est actuellement en butte la Financière Française et Coloniale — dont les Dragages sont une filiale — vont rendre plus délicate l'augmentation de capital.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1517 :

Société française d'entreprises de dragages et travaux publics

Conseil d'administration : O. Homberg, H. Ader, G. Guignard, SFFC.

www.wormsetcie.com/

En 1931, les Services bancaires [de la maison Worms] organisent, avec Lazard frères et la Banque de l'Indochine, le sauvetage de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, [...] menacée par le krach du groupe Homberg en 1930. La SFEDTP est reprise par ses principaux actionnaires. Hypolite Worms (1889-1967) siégera à son conseil, sa vie durant.

Dragages et travaux publics

(Le Journal des finances, 9 janvier 1931).

À l'ouverture de la souscription pour le **doublé**ment du capital, le 20 décembre, l'action Dragages et travaux publics s'inscrivaient *[sic]* à 915, et le droit cotait 95. Depuis

lors, les actions et les droits n'ont cessé de fléchir jusqu'à la fin de décembre, les premières à 720, les seconds à 25.

Le marasme général du marché fait que, le plus souvent toute augmentation de capital s'accompagne d'une baisse souvent profonde du titre et d'un recul du droit qui, dans le cas actuel, s'est, tenu presque constamment au-dessous de sa valeur théorique. Mais, pour les Dragages, il y a d'autres raisons : la crise des affaires Homberg qui a entraîné le passage de la Société financière française et coloniale [SFFC*] sous le contrôle de la Banque Lazard, de la Banque de l'Indochine et de l'Union Parisienne et aussi, peut-être, le désir des intéressés de pouvoir souscrire au meilleur compte les titres d'une entreprise prospère.

Les cours ont légèrement repris dans les premiers jours de janvier jusqu'à 765 pour l'action le 5 janvier et à 35 pour le droit, mardi, dernier jour de la négociation du droit, l'action coupon net de 68,40 attaché jusqu'au 10 janvier valait 740 et le droit 35 et 42



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
Société anonyme au capital social de vingt millions de fr.
divisé en 80.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 7 mai 1902

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 20 mars 1931

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENTS CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : J. Rigal

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1931)

Les actionnaires se sont réunis le 12 juin en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Thion de la Chaume, à l'effet d'apporter aux articles 16, 18 et 20 des statuts diverses modifications pour porter de 6 à 8 le nombre maximum des administrateurs et pour mettre les statuts en harmonie avec la législation actuelle.

Le conseil indique dans son rapport que l'augmentation de capital, qui vient d'être réalisée, a permis à des groupes bancaires très importants de s'intéresser à la société. La collaboration de ces éléments nouveaux, dit-il, sera particulièrement précieuse au moment où la réalisation des emprunts coloniaux va ouvrir à la société les meilleures chances d'étendre son activité, mais elle implique évidemment une participation effective à la gestion des affaires sociales par représentation directe au sein du conseil. Et c'est ce qui motive la proposition faite par le conseil d'augmenter de deux le nombre de ses membres, proposition qui a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

À l'issue de l'assemblée, l'administrateur délégué a fait les déclarations suivantes sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 1931 :

« Les affaires se sont déroulées normalement pendant les premiers mois de l'exercice en cours. En Indochine, malgré la crise, nous avons résisté assez bien. Notre chiffre, d'affaires est resté convenable, et les résultats s'annoncent comme satisfaisants.

« Le retard, apporté à la réalisation de l'emprunt colonial, nous a gênés d'une manière sensible. Nous sommes déjà, depuis plus d'un an, en période d'attente, de préparation et les réalisations ont été beaucoup plus tardives que nous l'espérons. Avec les décisions toutes récentes dont nous venons d'avoir connaissance, l'activité de la société va avoir des éléments nouveaux considérables à très brève échéance, en Indochine et en Afrique Occidentale.

Malgré la concurrence sérieuse à laquelle nous nous heurtons, il est probable que, sur l'ensemble des problèmes qui nous intéressent, nous obtiendrons quelques solutions avantageuses.

En Indochine, il serait désirable que nous obtenions de plus grosses tranches de travaux. Nous poseront notre candidature pour tous travaux, mais de préférence nous rechercherons les travaux de dragages, pour lesquels nous possédons une expérience qui nous donne des avantages particuliers. Mais nous envisageons également les travaux d'entreprises générales lorsqu'il s'agira d'une masse de travaux divers que l'administration cède en bloc et ne permet pas de détacher.

Les deux points intéressants en Afrique, comme importance, sont Pointe-Noire et Abidjan. Notre action en Afrique a déjà donné des résultats, pas encore très effectifs au point de vue exécution de travaux, mais au point de vue espoirs, qui sont particulièrement intéressants. Nous avons été chargés par l'administration d'étudier l'adduction d'eau d'Abidjan [\[lien\]](#) ; nous avons obtenu un droit de priorité pour l'exécution des travaux, dont l'importance est de l'ordre de quinze millions.

Nous avons également été chargés de l'étude d'un canal de 20 à 25 km. de longueur, vers le nouveau port d'Abidjan [\[lien\]](#). Il s'agit d'un travail de l'importance de 30 à 60 millions. Notre situation actuelle, sur ce point, est avantageuse en raison de notre connaissance approfondie de la question, et nous avons les meilleurs espoirs pour que nous soit concédée l'exécution des travaux. »

Dragages et travaux publics
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1931)

Les résultats obtenus par cette société pendant l'exercice clos au 31 mai dernier montrent qu'elle n'a presque pas été touchée par la crise qui sévit en Indochine. Les comptes se comparent, en effet, comme suit avec ceux de l'exercice précédent :

	Bénéf. brut	Amort.	Frais gnx	Benéf. net	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)				(en fr.)
1929-30	7.938	719	1.288	5.930	90
1930-31	8.057	958	802	6.287	65

La diminution du dividende est une conséquence de l'augmentation de capital de 10 à 20 millions qui a été effectuée dans le cours de l'exercice. La répartition de 65 fr. brut s'applique aux actions anciennes, les actions nouvelles devant toucher 5/12 du dividende des anciennes, soit 27 fr. 05 brut. Ces dividendes seront mis en paiement le 11 janvier prochain.

Le rapport lu à rassemblée du 17 décembre signale que l'exécution des travaux de dragage en Cochinchine, ayant fait l'objet du contrat de 1929, s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes ; la société a été chargée d'exécuter, pour l'aménagement d'un parc d'aviation à Lac-Haï (banlieue de Saigon), des travaux de remblaiement hydraulique. En ce qui concerne l'entreprise générale en Indochine, l'activité de ce département a commencé à diminuer vers la fin de l'exercice ; toutefois, la société a été déclarée adjudicataire du premier lot de la ligne Tourane-Quang-Ngai (25 kilomètres) et d'un pont important en Cochinchine, travaux qui font partie du programme qui doit être exécuté grâce à l'emprunt colonial.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Jean Rigal, en remplacement de la Société financière française et coloniale, démissionnaire, de M. Jules Aubrun ¹³, en remplacement de M. Octave Homberg, démissionnaire, et de MM. Sillard, Thion de la Chaume ¹⁴ et Worms. MM. Guignard et Rigal, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'augmentation du capital, effectuée en 1930, fait apparaître au bilan au 31 mai 1931 une progression importante des réserves qui atteignent 22.932.504 francs contre 11 millions, du fait de l'incorporation de la prime d'émission. L'apport de capitaux

¹³ Jules Aubrun (1881-1959) : polytechnicien, ingénieur des mines. Ingénieur chez Schneider (1916). Puis ingénieur-conseil de la Banque Lazard (1929), son représentant au conseil de la Société de construction des Batignolles (1932), des Messageries maritimes (1939), de la Société française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai (1939). Officier de la Légion d'honneur (1930).

¹⁴ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir [encadré](#).

nouveaux se traduit, à l'actif, par un accroissement sensible des disponibilités en caisse et banques de 12.820.893 francs au bilan précédent à 29.982.255 francs. Les Immeubles et les Installations ont peu varié à 2.458.933 francs (après 2.784.019 francs d'amortissements), mais le matériel et l'outillage figurent (déduction faite de 5.097.077 fr. d'amortissements) pour 7.645.090 francs au lieu de 5.594.445 francs et les approvisionnements pour 6.066.596 francs contre 4.487.535 francs Le portefeuille accuse peu de changement à 3.318.461 francs. Au passif, le poste Provisions et Crédeurs divers a été ramené de 29.694.144 francs à 19.810.017 francs.

À la suite de la publication de ces comptes, l'action Dragages et travaux publics, qui était tombée au plus bas cette année à 511, a repris jusqu'à 685 C'est encore un cours modéré puisqu'il capitalise à un taux exceptionnellement élevé le dividende qui va être mis en paiement dans quelques jours.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1931)

.....
Le rapport du conseil donne les renseignements suivants sur la marche des affaires sociales :

Travaux de dragages en Cochinchine. — La société a poursuivi l'exécution des travaux ayant fait l'objet du contrat de 1929, dans des conditions satisfaisantes. De plus, elle a été chargée d'exécuter, pour l'aménagement d'un parc d'aviation à Cac-Lai (banlieue de Saïgon), des travaux de remblaiement hydraulique auxquels elle a affecté sa nouvelle drague suceuse-refouleuse « Paul-Serrure ».

Entreprise générale en Indochine. — L'activité de ce départements a commencé à diminuer vers la fin de l'exercice. La crise économique n'a pas, en effet, épargné l'Indochine : les travaux publics et particuliers, prévus ou mis en adjudication, ont été partiellement ajournés et abandonnés : c'est ainsi que deux marchés importants pour lesquels la société avait remis la meilleure offre lors de l'appel à la concurrence n'ont pas été approuvés. Toutefois, ajoute le rapport, il est permis d'espérer que cette situation va s'améliorer, car les adjudications et les concours relatifs aux travaux à exécuter sur l'emprunt colonial récemment souscrit sont déjà commencés ; c'est ainsi que la Société vient d'être déclarée adjudicataire du premier lot de la ligne Tourane-Quang-Ngai (25 kilomètres) en Annam. et d'un pont important en Cochinchine.

Entreprise générale en A. O. F. — Ici aussi, l'agence de la société a souffert de la crise économique, particulièrement aiguë et la construction d'un immeuble très Important qui devait lui être confiée a été ajournée.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

Le 3 août, les 40.000 actions nouvelles Dragages ont été assimilées aux anciennes ; le cours n'a pas fléchi.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 15 décembre, sous la présidence de M. Thion de la Chaume, assisté comme scrutateurs des représentants de la Banque de l'Indochine et de la Banque Lazard. Étaient présentes ou représentées 26.397 actions.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1932, qui ont été approuvés, accusent un bénéfice net de 4.487.270 francs. En comprenant le report bénéficiaire antérieur, le solde disponible est de 10 304.339 francs.

Le dividende a été fixé à 50 fr. brut, par action. Il sera mis en paiement le 20 courant, à raison de 42 fr. 20 par action nominative et de 39 fr. 80 par action au porteur.

Il a été reporté à nouveau une somme de 5 590.540 francs.

Les actionnaires ont ratifié la nomination de MM. de Tarde et Baudoin, comme administrateurs, et ont renouvelé les pouvoirs de M. Guignard, administrateur sortant.

Le conseil expose dans son rapport que l'exercice a été marqué par une sérieuse diminution de l'activité dans les divers départements de la société. La crise continue à éprouver durement les colonies et, en particulier, l'Indochine qui est le principal champ d'action de la société.

En ce qui concerne les travaux de dragages en Cochinchine, l'exécution du contrat de 1929 s'est poursuivie normalement ; toutefois, le montant des travaux exécutés a été nettement inférieur à celui de l'exercice précédent.

En Indochine, le premier lot de la ligne Tourane-Nhatrang, adjudé en 1931, s'exécute dans de bonnes conditions. La société a obtenu récemment l'exécution du 13^e lot. d'une longueur de 10 km., ce qui permettra d'utiliser le personnel et le matériel du 1^{er} lot.

Elle a obtenu également la construction d'un barrage automatique en Annam et d'un pont important en Cochinchine.

Par suite de l'absence de constructions de bâtiments, les agences de Pnom-Penh et de Haiphong ont été fermées.

L'agence de Dakar n'a eu à exécuter que des travaux peu importants.

Actuellement, le conseil poursuit un effort important d'études et de recherches d'affaires nouvelles. mais des difficultés d'équilibre des budgets métropolitains et coloniaux n'ont pas permis de recueillir les fruits de ce efforts ; néanmoins, de sérieux espoirs restent ouverts.

Un actionnaire ayant demandé quelques Indications sur la marche actuelle de la société, le président a fait connaître que pour le premier semestre qui va prendre fin, les affaires sont comparables à celles du semestre correspondant de l'année dernière. Quant au second semestre, il est possible qu'il ne soit pas aussi bon. Le président a précisé que tant que les travaux de chemins de fer ne seront pas achevés, les bénéfices provenant de ces travaux n'entreront pas dans les comptes. Le conseil espère aboutir pour la construction du port de Pointe Noire ; quant aux travaux de l'Afrique Occidentale, ils ne sont pas encore définitifs.

D. BARJOT, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française de dragages et de TP (1930-1969) »

[532] Durant les années 1930, la S.F.E.D.T.P. s'intéressa à d'autres horizons que l'Indochine. [...] Elle prit part, en revanche, à titre d'associée, à la construction du chemin de fer de Nanning à Cheng Nan Quan. Seul le premier tronçon fut exécuté par elle principalement, d'octobre 1938 à mars 1939, les travaux étant ensuite arrêtés par la guerre. [...]

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1563 :
Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
Conseil : Thion de la Chaume, pdt ; H. Ader, G. Guignard, J. Aubrun, J. Rigal, J. Sillard, H. Worms.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1933)

Les actionnaires, réunis le 15 décembre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Guignard, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1933, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 4.114.613 fr. 63, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 5.590.540 fr. 02.

Le dividende a été fixé à 50 francs par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 18 décembre courant.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion, à MM. Thion de la Chaume et Aubrun, administrateurs démissionnaires ; elle a renouvelé les pouvoirs de M. Sillard, administrateur sortant.

Le conseil indique dans son rapport que les résultats bénéficiaires de l'exercice ont subi une nouvelle diminution. L'activité des dragues en Cochinchine a subi une réduction importante et les résultats de cette exploitation ont été gravement influencés par un chômage total de plusieurs mois. Heureusement, la Société a pu obtenir quelques travaux supplémentaires sur les budgets des provinces de la Cochinchine, en consentant des paiements par annuités. De plus, elle a pu jusqu'ici limiter les pertes occasionnées par le chômage des dragues, en utilisant ses ateliers et son personnel pour les chantiers de l'entreprise générale.

La société a livré les travaux du 1^{er} lot de la ligne Tourane-Nhatrang avec une avance de plusieurs mois sur les délais contractuels. La construction d'un grand pont de chemin de fer près de Tourane lui a donné l'occasion d'un succès technique de premier ordre.

L'agence sociale d'A. O. F. a obtenu des résultats satisfaisants eu égard à l'activité locale actuelle.

Quelques affaires nouvelles, telles que la reconstruction de l'immeuble de la Hongkong-Shanghai Bank et la construction de caissons de soutènement à l'arsenal à Saïgon, l'adduction d'eau de Médina, à Dakar, ont pu être traitées récemment.

Le conseil a poursuivi ses efforts dans les études et recherches de travaux, notamment : les concours du port de Pointe-Noire et du port de Majunga. en Afrique, les concours pour la construction du chemin de fer de Nhatrang à Quinhon et du barrage du Day, en Indochine, concours où la société espère trouver la récompense de ses efforts.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [en non 1934]
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

[...] Nous avons obtenu des revenus satisfaisants de nos participations dans... la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics... [...].

Dragages et travaux publics
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 8 février 1934)

Le dernier exercice social de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics s'est soldé par un bénéfice de 4.114.643 fr. qui a donné lieu à la répartition suivante :

- prélèvement pour la réserve légale 205.630,67
- intérêt de 5 % au capital 1.000.000
- sur le reste, soit 2.908.880, 86
- 15 % au conseil d'administration 436.332.42

le reste, soit 2.472.550,44 s'ajoutant au report à nouveau antérieur qui s'élevait à 5.590.540,02 donne un total disponible de 8.063.090 fr. 46 sur lesquels il a été prélevé 3.000.000 représentant un dividende supplémentaire de 37 fr. 50 par action. Il a été reporté à nouveau la différence, soit 5.063.090,46.

Comme nous l'avons précédemment annoncé, le dividende brut pour l'exercice 1932 ressort donc à 50 francs par action. [...]

BILAN AU 31 MAI 1933

Total 72.247.139 32
[...]

DRAGAGES DE COCHINCHINE. [...]

ENTREPRISE GÉNÉRALE. — [...]

Notre agence d'A.O.F. a obtenu des résultats satisfaisants, eu égard à l'activité locale actuelle. [...]

Nous avons, naturellement, poursuivi notre effort dans les études et recherches de travaux ; nous citerons notamment : les concours du port de Pointe-Noire et du port de Majunga, en Afrique, les concours pour la construction du chemin de fer de Nha-trang à Quinhon et du barrage du Day en Indochine. Nous croyons être en droit d'affirmer que ces concours nous ont valu des succès techniques indiscutables et nous pouvons espérer que nos efforts trouveront leur récompense.

Questions à l'ordre du jour

Depuis la dernière assemblée générale, votre conseil a dû accepter la démission de son président, M. Thion de la Chaume [Banque de l'Indochine], appelé à des fonctions nouvelles dont les exigences nous privent d'un concours particulièrement éminent : nous vous proposons de lui donner quitus définitif de sa gestion et de vous associer aux remerciements que nous lui avons adressés. Votre conseil a désigné comme président. M. Baudouin, directeur général de la Banque de l'Indochine.

Nous vous proposons de donner à M. [Jules] Aubrun [Schneider, puis Lazard], administrateur démissionnaire le 15 novembre 1932, *quitus* définitif de sa gestion.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de M. [Jean] Sillard [repr. de la SNTP, sous contrôle belge], qui vient à expiration cette année,

Par ailleurs, répondant au cours de la discussion à une demande d'explications émanant d'un actionnaire, M. Guignard, qui présidait l'assemblée, s'est exprimé en ces termes.

Notre exercice, comme vous le savez, se termine au 31 mai ; l'exercice en cours a donc déjà plusieurs mois d'écoulés.

Vous savez que l'activité des entreprises en général est pour beaucoup fonction de la situation économique générale, et pour nous, en particulier, de la situation de

l'Indochine, qui est toujours très difficile et qui n'a pas encore franchi tous les obstacles qui se présentent.

Je crois, en particulier, que la récente augmentation des droits de douane sur les riz décidée par la Chine, a causé un préjudice très grave à la situation indochinoise : il en résulte forcément des possibilités moins grandes dans cette colonie pour les travaux d'amélioration et même d'entretien.

Cette année, nous avons eu une activité très ralentie pendant les premiers mois, mais cette activité s'est accentuée depuis la deuxième partie de l'année.

Évidemment, nous ne pouvons préjuger de ce que sera la fin de l'exercice, étant donné que nous avons, en particulier, des travaux de dragage du Gouvernement et des provinces, l'un ni aux autres beaucoup de disponibilités [sic]. Nous avons eu, en tout cas, une partie de l'exercice pendant laquelle nous avons pu travailler avec une certaine activité. Du reste, vous savez que nous avons en Indochine une situation solide, résultat de nos traditions, de notre réputation et de notre organisation, qui nous permet de faire des travaux de dragages dans des conditions avantageuses pour le Gouvernement. D'autre part, vous savez combien ces travaux de dragues jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur des terres, combien l'économie agricole indochinoise a besoin de ces travaux pour subsister et se développer,

Nous espérons donc que nous pourrions obtenir l'année prochaine des travaux soit du Gouvernement, soit des provinces, mais évidemment nous ne savons pas dans quelle mesure, nous devons de ce côté être extrêmement prudents dans nos estimations, vu la situation budgétaire de la colonie.

Pour l'entreprise générale, nous avons des travaux de chemins de fer ou de barrages, travaux qui ont été, du reste, très remarquablement conduits jusqu'à ce jour. Je dois, à cet égard rendre hommage à l'activité, à la compétence et au dévouement de notre administrateur délégué [Jean Rigal], de notre directeur et de tous nos collaborateurs qui, vraiment, font honneur à notre société par leur technicité et leur activité. Ces travaux de chemins de fer sont encore en cours, et nous avons avec eux, pour l'exercice actuel, l'assurance d'un minimum de travail. Pour la suite, tout dépend des décisions qui seront prises par la colonie.

Les grands travaux projetés

D'une façon générale, nous faisons beaucoup d'études pour de nombreuses entreprises. Nous avons étudié de très grands travaux que l'on attend toujours et qui jusqu'ici n'ont pas été adjugés. Nous sommes toujours prêts à faire des études approfondies et à soumettre des propositions extrêmement raisonnables. Mais malheureusement les décisions ne viennent guère.

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (La Cote de la Bourse et de la banque, 13 avril 1934)

Constitution : en 1902, pour une durée de 78 ans. Objet : en France, dans les colonies françaises et à l'étranger (principalement en Extrême-Orient) : 1° la fourniture et la construction du matériel de chemins de fer et d'entreprises de travaux métalliques ; 2° l'entreprise de travaux publics ou privés ; 3° la réparation et la location de matériel de toute nature ; 4° toutes participations et toutes prises d'intérêts dans toute société s'occupant de ces entreprises. Capital social : 20 millions de francs, en 80.000 actions de 250 francs. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, somme à fixer pour amortissements, 5 % d'intérêt aux actions. Après ces prélèvements, il est attribué 15 % au conseil d'administration. Le surplus, à la disposition de l'assemblée.

Les comptes de l'exercice au 31 mai 1933, approuvés par la dernière assemblée, se soldent par un bénéfice de 4.111.613 francs contre 4 487.270 francs pour l'exercice

précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 9.705.153 fr. contre 10.304.339 francs précédemment, ainsi que cela ressort des deux comptes de profits et pertes comparés ci-dessous :

	1931-32	1932-33
CHARGES		
Frais généraux	803	805
Amortissements	972	996
	1.775	1.801
PRODUITS		
Bénéfice brut	6.262	5.916
Rappel des charges	1.775	1.801
Bénéfice net	4.437	4.115
Report antérieur	5.817	5.590
Solde disponible	10.304	9.705

Nous présentons ci- dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1931-32	1932-33
Réserve légale	224	200
Intérêt statutaire	1.000	1.000
Tantièmes	489	476
Superdividende	3.000	3.000
Report à nouveau	5.591	5.063
	<u>10.304</u>	<u>9.705</u>

La- dividende est maintenu à 50 francs par action de 250 francs.

Le rapport du conseil fait un bref exposé de l'activité de l'affaire en 1932-33. En voici l'essentiel :

« L'activité de nos dragages d'Indochine a subi une réduction importante et les résultats ont été gravement influencés par un chômage total de plusieurs mois. Nous avons pu, heureusement, obtenir quelques travaux supplémentaires sur les budgets des provinces de la Cochinchine, en consentant des paiements par annuité; De plus, nous avons pu, jusqu'ici, limiter les pertes occasionnées par le chômage des dragues, en utilisant nos ateliers et notre personnel pour les chantiers de l'entreprise générale.

Grâce a une gestion sévère et grâce, aussi, dans certains cas, à une baisse des prix d'approvisionnements et de main-d'œuvre, nous avons pu trouver des compensations appréciables dans les résultats des chantiers d'entreprise générale. Nous avons livré les travaux du premier lot de la ligne Tourane-Nhatrang avec une avance de plusieurs mois sur les délais contractuels. La construction d'un grand pont de chemin de fer, près de Tourane, nous a donné l'occasion d'un succès technique de premier ordre.

Notre agence d'A.O.F. a obtenu des résultats satisfaisants, eu égard à l'activité locale actuelle.

Quelques affaires nouvelles, telles que la reconstruction de l'immeuble de la Hongkong-Shanghai Bank et la construction de caissons de soutènement à l'Arsenal, à Saïgon, l'adduction d'eau de Médina, à Dakar, ont pu être traitées récemment. Nous avons, naturellement, poursuivi notre effort dans les études et recherches de travaux; nous citerons notamment : les concours du port de Pointe-Noire et du port de Majunga, en Afrique, les concours pour la construction du chemin de fer de Nhatrang à Quinhon et du barrage du Day, en Indochine. Nous croyons être en droit d'affirmer que les concours nous ont valu des succès techniques indiscutables et nous pouvons espérer que nos efforts trouveront leur récompense. »

Comparés l'un à l'autre, les deux derniers bilans au 31 mai se présentent de la façon suivante (en 1.000 fr.) :

	1931-32	1932-33
ACTIF		
Immobilisations	2 171	1.766
Mobilier	mém.	mém.
Matériel et outillage	7.054	6.964
Approvisionnements	5.385	4.450
Portefeuille	3.067	5.664
Caisse et banques	32.108	31.909
Cautionn. et débiteurs divers	18.779	21.554
	<u>68.567</u>	<u>72.247</u>
PASSIF		
Capital	20.000	20.000
Réserve légale	1 314	1.589
Réserve disponible	21.938	17.071
Provisions et créditeurs divers	15.016	16.071
Report antérieur	7.817	5.500
Bénéfice net	4.487	4.415
	<u>68.567</u>	<u>72.247</u>

En raison d'amortissements pratiqués, avant bilan sur les immobilisations, celles-ci ne figurent plus que pour 8.676.000 fr. contre 9.228.000 précédemment. À quoi l'on peut opposer quelque 23 millions 1/2 de réserves compte non tenu des réserves latentes du poste provisions et débiteurs divers. Voilà pour la situation financière.

Si l'on passe à l'examen de la trésorerie, on trouve près de 32 millions d'encaisse et banques et 21 1/2 de cautionnements et débiteurs divers pour opposer aux 19 millions de provisions et débiteurs (en admettant que ce dernier chapitre représente la presque totalité du poste en cause) et à 4 1/2 millions de sommes à répartir.

Nous ne faisons pas état du portefeuille évalué 5.664.000 et dont l'intérêt réside sans doute dans les débouchés qu'il procure à l'affaire, non plus que des approvisionnements, portés pour 4.450.000 et dont la réalisation est forcément à longue échéance.

Affaire d'assez modeste envergure. Obtient depuis plusieurs années des résultats satisfaisants. Jouit d'assises financières très saines.

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS
(*Le Journal des débats*, 5 octobre 1934)

Le bilan de l'exercice au 31 mai 1934 se solde par un bénéfice sensiblement égal à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 4.114.614 francs. Comme nous l'avons laissé prévoir dans notre « Actualité » du 15 août, le dividende sera maintenu à 50 fr. brut, ce qui absorbera 4 millions. Le dividende net au porteur ressortira à 40 fr. environ l'action valant actuellement 520 fr., le rendement net s'établit ainsi aux environs de 8 %. À ce taux, la qualité de l'affaire semble sous-estimée, étant donné sa situation financière ; en effet, au bilan à fin mai 1933, les immobilisations étaient inscrites pour 8,7 millions (après 9,7 millions d'amortissements), en regard du capital-actions de 20 millions et de 29 millions de réserves et de report à nouveau. La trésorerie était d'autre part très large, avec 32 millions de disponibilités, 31,5 millions de réalisable et 24 millions seulement d'exigibilités.

L'action convient au portefeuille, et cet exemple confirme ce que nous disions dans notre dernière « Semaine financière » au sujet de la dépréciation injustifiée d'un trop grand nombre de bonnes valeurs du comptant.

ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1934)

Les résultats ont pu, en 1933-1934, être maintenus au niveau précédent, ce qui a permis une répartition de 50 francs par action. On trouvera ci-dessous de larges extraits du rapport du conseil présentée à l'assemblée du 20 décembre 1934 :

Nous avons pu maintenir nos résultats presque au niveau de ceux de l'exercice précédent : leur faible régression est de beaucoup inférieure à celle dont est frappée l'activité offerte aux entreprises comme la nôtre qui ont vu, d'année en année, leur champ d'action se rétrécir.

Le montant relativement satisfaisant de nos bénéfices tient d'abord à l'efficacité des mesures que nous avons prises pour assurer une gestion aussi économe que possible. De plus, les résultats bénéficiaires d'une participation, que nous avons prise il y a quelques années dans un important travail dont l'exécution vient d'être terminée, et le produit de nos capitaux disponibles nous ont apporté un appoint important.

En Cochinchine, les travaux supplémentaires que nous avons pu traiter en 1933 sur les budgets provinciaux, grâce à notre acceptation de paiements différés, nous ont heureusement permis de réduire le chômage de nos dragues.

Dans notre département Entreprise générale, nous avons pu réussir à abaisser notre pourcentage de frais généraux malgré la réduction du chiffre d'affaires et à utiliser de façon satisfaisante notre matériel et notre personnel.

Notre effort persévérant dans la recherche d'affaires nouvelles vient de nous valoir un succès important. Nous avons, en effet, malgré la concurrence d'entreprises métropolitaines particulièrement qualifiées, obtenu au concours le marché de construction du barrage du Day en Indochine dont certaines caractéristiques tiennent compte des plus récents progrès de la technique.

*
* * *

Le bilan fait ressortir un solde bénéficiaire du compte de « profits et pertes » de

Fr. 4.027.344 28
sur lesquels sont à prélever, d'après l'art. 41 des statuts :
5 % à la réserve légale : 201.367 20
5 % d'intérêt au capital : 1.000.000
Soit un total de 1.201.367 20
Sur le reste, soit sur 2.825.977 08
15 % au conseil d'administration 423.898 55
Il reste donc 2.402.080 53
qui, joints au report à nouveau antérieur 5.063.000 46
donnent un total disponible de 7.465.170 90
sur lesquels nous vous proposons une répartition supplémentaire de 37 fr. 50 par
action qui absorbera 3.000.000
Il resterait donc une somme de 4.465.170 99
que nous vous proposons de reporter à nouveau.
Si vous approuvez cette répartition, le coupon brut de l'exercice 1933-1934 s'élèvera
à 50 francs par action.
Ce coupon sera payable, sous déduction des impôts en vigueur, à partir du 26
décembre 1931, contre présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon
n° 16 pour les titres au porteur.
Nous vous proposons de renouveler le mandat de M. Rigal, qui vient à expiration
cette année,

*
* *
*

Toutes les résolutions ont les approuvées à l'unanimité.

Dragages et travaux publics
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 janvier 1935)

L'assemblée tenue a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1934, présentant un bénéfice de 4 millions 27.344 francs, soit, compte tenu du report antérieur de 5.063.690 francs, un total disponible de 9.090.434 francs.

Le dividende a été fixé à 50 francs par actions, payable le 26 décembre.

Une somme de 4.465.171 francs a été reportée à nouveau.

M. Rigal a été réélu administrateur.

Le rapport signale que les résultats ont pu être maintenus presque au niveau de ceux de l'exercice précédent : leur faible régression est de beaucoup inférieure à celle dont est frappée l'activité offerte aux entreprises qui ont vu d'année en année, leur champ d'action se rétrécir.

Le montant relativement satisfaisant des bénéfices tient d'abord à l'efficacité des mesures prises pour assurer une gestion aussi économe que possible. De plus les résultats bénéficiaires d'une participation prise il y a quelques années dans un important travail dont l'exécution vient d'être terminée et le produit de ses capitaux disponibles ont apporté à la Société un appoint important.

D'autre part, et malgré la concurrence d'entreprises métropolitaines particulièrement qualifiées, la Société a obtenu le marché de construction du barrage du Day en Indochine dont certaines caractéristiques tiennent compte des plus récents progrès de la technique.

Dragages et travaux publics
(*Le Journal des finances*, 15 février 1935)

Nous écrivions, en août dernier, que les perspectives de la Société des Dragages et travaux publics paraissaient plus favorables en raison des symptômes d'amélioration de la situation économique en Indochine. Les résultats de l'exercice à fin mai, qui n'étaient pas encore connus à cette date, confirment pleinement cette opinion.

Le bénéfice net s'est établi à 4.027.000 fr., chiffre à peu près égal à celui de l'exercice précédent, et le dividende a été maintenu à 50 fr. par action, pour la troisième année consécutive. Une somme de 881.612 fr. (contre 995.820 fr.) a été affectée aux amortissements avant bilan.

La répartition annoncée absorbe 4 millions sur un solde disponible qui, report antérieur compris, atteint plus de 9 millions. La Société alignera donc, cette année encore, un report de l'ordre de 5 millions, représentant plus de 60 fr. par action. Ce report constituerait un gage sérieux de stabilité pour les dividendes dans le cas où les bénéfices viendraient à fléchir au-dessous de 4 millions.

Cette éventualité paraît d'ailleurs peu vraisemblable actuellement, car l'augmentation notable de certains postes du bilan traduit une forte reprise de l'activité sociale. Les « Débiteurs divers et cautionnements » passent de 21.553.000 fr. à 42.287.000 fr., soit du simple au double. Les « Crédeurs divers et provisions » s'accroissent de leur côté de 19 millions à 30.360.000 francs.

Pendant, à l'assemblée du 15 décembre 1933, le président de la société, répondant à la question d'un actionnaire, s'était montré fort réservé en ce qui concerne les perspectives prochaines de l'entreprise. Il est donc possible que l'accroissement des commandes et travaux se soit produit surtout au cours des derniers mois de l'exercice 1933-1934, qui, dans ce cas, n'aurait que partiellement bénéficié de cette amélioration.

Il se pourrait, dans ces conditions, que les résultats de l'exercice en cours marquent une certaine reprise par rapport aux précédents et cette perspective devrait attirer l'attention sur l'action Dragages et travaux publics car, bien qu'ayant progressé de plus de 150 fr. depuis quelques mois, le titre au cours actuel de 608, se capitalise encore à 6 1/2 % net.

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
Assemblée ordinaire du 19 décembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} février 1936)

L'assemblée est présidée par M. Paul Baudouin, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : la Banque de l'Indochine, représentée par M. Rolloy, et la Banque Lazard, représentée par M. Simon Lazard.

M. Lacroix remplit les fonctions de secrétaire.

36.000 actions environ sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous présenter et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice qui a pris fin le 31 mai 1935. Les résultats de cet exercice se caractérisent par une diminution de bénéfice de 1.800.000 fr par rapport à l'exercice précédent et de 2.000.000 de francs par rapport à la moyenne des trois

exercices précédents. Ce sont là les effets de la régression générale d'activité que nous vous signalions l'an dernier.

L'activité de la société

Dans notre département Entreprise générale, cet exercice a été marqué, par la liquidation de chantiers importants, liquidation qui explique la diminution du poste d'actif Cautionnements et Débiteurs divers et du poste de passif Provisions et Crédoiteurs divers, dans le bilan au 31 mai 1935. Nous devons noter que les résultats de cette activité réduite ont été relativement satisfaisants, en Afrique notamment, si l'on tient compte de l'incidence d'une concurrence désordonnée sur un marché beaucoup trop restreint. Notre première campagne de travaux pour la construction du barrage du Day, au Tonkin, s'est effectuée dans des conditions techniques satisfaisantes,

En Cochinchine, notre département Dragages a souffert d'inactions prolongées. Les effets locaux de la crise mondiale, la baisse profonde des prix de vente du riz, l'instabilité de la répartition de son exportation entre les principaux pays acheteurs, le déséquilibre des budgets publics et des économies particulières. ont provoqué ces dernières années un véritable découragement devant l'œuvre entreprise et un arrêt complet des travaux d'aménagement hydraulique pour la mise en culture de terres nouvelles. Soucieux de nos devoirs de solidarité vis-à-vis de la collectivité indochinoise, nous avons alors accepté la contraction et surtout l'instabilité des programmes de travaux, sans chercher à faire valoir leur incidence défavorable sur notre exploitation. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que le riz de Cochinchine, disponible pour l'exportation, continue à s'exporter en totalité ; que ces exportations se sont élevées en 1934 au niveau moyen des meilleures années et qu'elles atteindront sans doute en 1935 un chiffre-record, facilitant ainsi le redressement des budgets publics et des économies particulières.

C'est là la meilleure justification de l'œuvre considérable déjà réalisée pour l'aménagement hydraulique de la Cochinchine, œuvre où s'incorpore depuis plus de 32 ans l'activité essentielle de notre département Dragages.

Nous voulons donc espérer que le découragement fera place à une confiance nouvelle pour la continuation de cette œuvre de longue haleine, où le bénéfice des travaux ne se réalise sur les terres nouvelles qu'à échéance de 5 ou 10 années.

Au Tonkin, nous venons d'obtenir un marché de dragages très important qui nous permettra d'utiliser, pendant plusieurs années, une partie de notre matériel de Cochinchine.

En France, nous avons étendu notre activité. et créé une filiale pour l'exécution de travaux spéciaux.

La gestion de notre portefeuille a donné, au cours de cet exercice, des résultats satisfaisants.

Nous poursuivons activement notre effort pour recherche d'affaires nouvelles, soit directement, soit en participation.

La répartition

Le bilan que nous vous présentons fait ressortir un solde bénéficiaire du compte de Profits et pertes de 2.215.799 15

Une somme de 54.184,71 qui suffit à porter la réserve légale au minimum obligatoire de 2.000.000 de francs, prévu par l'article 14 des statuts ; 5 % d'intérêts au capital, 1.000.000, soit un total de 1.054.184 71

Sur le reste, soit sur 1.161.614 44

15 % au conseil d'administration 174.242 16

Il reste donc 987.372 28

qui, joints au report à nouveau antérieur 4.465.170 99

donnent un total disponible de 5.452.543 27

sur lesquels nous vous proposons une répartition supplémentaire de 22 fr. 50 par action, qui absorbera 1.800.000 00

Il resterait donc une somme de 3.652.543 27

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Si vous approuvez cette répartition, le coupon brut de l'exercice 1934-1935 s'élèvera à 35 fr. par action.

Ce coupon, sera payable, sous déduction des impôts en vigueur, aux caisses de la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, et aux caisses de la Banque Lazard frères, 5, rue Pillet-Will, à Paris, à partir du 26 décembre 1935, contre présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 17 pour les titres au porteur.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous proposons de renouveler les mandats de MM. [Henri] Ader et [Guillaume] de Tarde ¹⁵, venant à expiration cette année.

Vous aurez à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1935-1936 et à fixer leur rémunération.

Enfin, vous avez autorisé l'an dernier vos administrateurs à prendre et à conserver, en tant que besoin, un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait avec la société ou pour son compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler, pour l'exercice en cours, la même autorisation.

BILAN AU 31 MAI 1935

ACTIF	
Immeubles et installations	1.081.600 03
Mobilier	1 00
Matériel et outillage	6.470.250 16
Approvisionnements	3.681.865 78
Portefeuille	18.262.262 41
Espèces en caisses et en banques	12.345.488 34
Cautionnements et débiteurs divers	23.494.187 38
	<u>65.335.655 05</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve légale	1.945.915 29
Reserve disponible	21.932.504 35

¹⁵ Guillaume de Tarde (1885-1989) : auditeur au Conseil d'État, secrétaire général adjoint du protectorat du Maroc (1914-1921), chef de cabinet du ministre du Commerce Lucien Dior (1921-1922), directeur de l'Office national du commerce extérieur (1922-1927), administrateur des Chemins de fer de l'Est, président de la Société française d'assurances pour favoriser le Crédit (1927-1930), puis directeur à la Banque de Lazard. Voir notice du [Qui êtes-vous ?](#)

Provisions et créditeurs divers	14.766.365 27
Profits et pertes :	
Report de l'exercice précédent	4.465.170 99
Bénéfice de l'exercice 1934-35	2.215.799 14
	<u>65.335.655 05</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Bénéfice brut	3.877.028 84
À déduire : amortissements	852.388 50
	3.024.634 34
Frais généraux	808.835 19
	2.215.799 15

LA DISCUSSION

À un actionnaire demandant des renseignements sur la composition du portefeuille et les éléments composant le compte provisions et créditeurs divers, M. le président indique que le portefeuille est particulièrement constitué de bons à moyen et court terme, ce qui pratiquement élargit la trésorerie de la société. En ce qui concerne le poste provisions, M. le président estime qu'il est préférable, dans l'intérêt même de la société, de ne pas répondre à cette question.

LES RÉOLUTIONS

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires, approuve le bilan et le compte de profits et pertes, de l'exercice 1934-35, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la répartition des bénéfices, de l'exercice 1934-35, qui lui est proposée et fixe en conséquence à 35 francs par action le dividende brut de l'exercice 1934-1935.

Ce dividende sera payable à partir du 26 décembre 1936, sous déduction des impôts, aux caisses de la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris et aux caisses de la Banque Lazard frères, 5, rue Pillet-Will, à Paris, contre présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 17 pour les titres au porteur.

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle à M. Ader son mandat d'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle à M. de Tarde son mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme MM. Lejeune et Paitel commissaires aux comptes pour l'exercice 1935-1936, avec faculté pour chacun d'eux d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

Elle fixe à 6.000 francs les émoluments de MM. les commissaires, qui en feront entre eux la répartition.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le compte rendu spécial visé par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et de l'article 2 des statuts, donne aux administrateurs, en tant que de besoin, les ratifications et autorisations prévues par ledit article.

ENTREPRISE DE DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS (*La Dépêche coloniale*, 5 avril 1936)

Cette société vient de se rendre adjudicataire de travaux à effectuer sur la ligne de [chemins de fer d'Abidjan au Niger](#) pour un montant de 5 millions de francs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1936)

Le président a indiqué que l'exercice en cours se présentait dans des conditions très favorables, que les travaux en cours étaient en sensible augmentation par rapport à ceux de la période correspondante de l'année dernière et que l'on pouvait escompter une intéressante augmentation des bénéfices.

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 17 décembre sous la présidence de M. Paul Baudoin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai dernier (analysés dans *L'Information* du 28 novembre 1936.) Ils se soldent par un bénéfice de 106.190 fr., formant avec le report antérieur un solde disponible de 3.758.733 fr.

Le dividende a été fixé à 20 fr. bruts par action et sera payable à partir du 28 décembre 1936, à raison de 17 fr. 60 nets pour les titres nominatifs soumis à l'impôt de 12 %, 16 fr. 40 nets pour ceux soumis à l'impôt de 18 %, 16 fr. 20 nets pour ceux soumis à l'impôt de 24 % et 13 fr. 60 net pour les titres au porteur. Une somme de 2.158.733 fr. a été reportée à nouveau. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le rapport du conseil indique que l'exercice se serait soldé par un résultat déficitaire si les produits du portefeuille et l'utilisation des disponibilités n'avaient amélioré les résultats de l'exploitation industrielle. Par contre, le hasard des dates n'a pas réparti dans cet exercice les achèvements de travaux importants. Aussi, les bénéfices espérés de certains chantiers en cours qui s'avèrent satisfaisants n'ont pas encore été comptabilisés.

En Cochinchine, le département dragages a subi un chômage presque complet et son exploitation a été largement déficitaire. Les conditions économiques en Cochinchine sont actuellement très satisfaisantes et de ce fait, le découragement dont parlait le conseil l'an dernier semble faire place à une nouvelle confiance dans l'œuvre primordiale de l'aménagement hydraulique de ce pays.

Au Tonkin, la Société a entrepris, au cours de l'exercice, l'exécution d'un important marché de dragages.

En Afrique, la Société a obtenu les travaux de dragages de la Casamance et entrepris la préparation du matériel nécessaire.

La deuxième campagne de travaux pour la construction du barrage du Day, au Tonkin, s'est effectuée dans des conditions techniques satisfaisantes. Un lot de grands travaux du Transindochinois et un lot de travaux d'irrigation en Annam ont été terminés.

La Société a obtenu, en Côte d'Ivoire, deux lots de travaux de chemins de fer ayant pour but de réaliser la liaison d'Abidjan à la carrière qui doit servir à la construction du port. Il s'agit donc, en fait, d'une première étape dans la réalisation de ce port. C'est pourquoi la Société a jugé nécessaire de prendre position en Côte d'Ivoire. Ce premier effort vient de trouver sa justification la plus complète dans le succès récent que le conseil est heureux d'annoncer. La Société vient, en effet, d'obtenir en association avec la Société Nationale de Travaux Publics, le marché de construction du port d'Abidjan, ce qui représente pour la Société une activité importante de cinq ou six années.

Dans son allocution, le président a indiqué que pour développer la branche entreprise générale, la Société avait pris des intérêts importants dans la Société Générale de Travaux hydrauliques à la réorganisation de laquelle elle a contribué. Le capital de cette dernière a été porté à 18 millions et la Société possède un peu plus du tiers du capital, soit environ 6 millions de francs. M. Rigal, administrateur délégué de la Société, a été nommé administrateur délégué de cette nouvelle affaire.

Le président a également indiqué que la Société a continué à travailler en participation avec des sociétés amies à la ligne de métro n° 10 et à la couverture du chemin de fer de Paris-Orléans, à Nantes, ce qui procure une activité appréciable à la branche « Entreprise générale ».

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1831 :

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics

Conseil : P. Baudouin, pdt ; H. Ader, G. Guignard, J. Rigal, J. Sillard, G. de Tarde, H. Worms.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1937)

L'activité de la société s'est accrue tant au point de vue géographique qu'au point de vue de la diversité des travaux. Il y a tout lieu d'espérer que, pour l'exercice en cours, le dividende actuel pourra être maintenu eu égard aux résultats actuellement acquis. Les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1937, que vient d'approuver l'assemblée ordinaire du 20 décembre, font apparaître un bénéfice de 1.906.412 francs, après amortissements.

Le conseil fait observer dans son rapport que ces résultats semblent assez satisfaisants, si l'on tient compte des difficultés et des charges nouvelles auxquelles la société a dû faire face dans ses diverses entreprises. Jusqu'ici, elle a pu maintenir intacts tous les éléments de ses organisations, sauvegarder son potentiel de travail et accroître même son champ d'activité.

En Cochinchine, l'activité du département Dragages, bien que nettement supérieure à celle de l'exercice précédent, est restée modeste et son niveau n'a pas correspondu à l'importance de l'organisation et du matériel. La société a conclu un nouveau marché, dont la signature, en juin 1937, garantit à la société pour deux années une activité régulière.

Au Tonkin, la société a poursuivi l'exécution de l'important marché de terrassements et de dragages signalé l'an dernier.

En Afrique ont été commencés les travaux de dragage de la Casamance.

L'activité du département Entreprise générale a été marquée en Indochine par l'achèvement et la réception provisoire du barrage du Day qui constitue un succès pour la société. Celle-ci vient d'être chargée de la construction en Cochinchine de deux barrages mobiles d'un type nouveau.

Les travaux de chemin de fer en Côte d'Ivoire, après avoir rencontré de grosses difficultés pour le recrutement de la main-d'œuvre, se poursuivent normalement.

Avec la Société Nationale de Travaux publics, la société a entrepris la construction des ouvrages d'accès du port d'Abidjan.

La participation prise dans un premier lot de travaux en tranchée ou en souterrain pour la Compagnie du P.-O. est en cours de révision par suite de la hausse des prix élémentaires.

[Prise de contrôle d'EGTH]

Enfin, la société a pris une part très élevée dans la réorganisation des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques qui comptent à leur actif la réalisation de grands travaux maritimes et de grands barrages en France et en Afrique du Nord.

Dans son allocution, le président a fait observer que l'activité de la société s'était étendue et était mieux équilibrée, tant au point de vue géographique qu'au point de vue de la diversité des travaux, ce qui répartit les risques.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les travaux se poursuivent normalement. En Afrique, l'activité sociale continue à se développer. La société a été déclarée adjudicataire de travaux de construction de hangars pour le port de commerce de Dakar.

Les perspectives des six mois écoulés de l'exercice en cours semblent permettre d'espérer le maintien du dividende actuel, toutes réserves étant faites en ce qui concerne des événements imprévisibles.

Répondant à une question sur le portefeuille, le président a indiqué que celui-ci avait été réduit de 12 millions 1/2 par suite de la vente de bons du Trésor, en raison des besoins de la trésorerie pour les travaux en cours. Ce portefeuille est surtout composé de la participation dans les Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques, et le taux pour lequel il est porté au bilan met la société à l'abri de tout aléa.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice accusant un solde bénéficiaire net de 1.906.412 fr.

Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action. Il sera mis en paiement à partir du 29 décembre.

La nomination de M. Edwin Poilay, comme administrateur, a été ratifiée. M. Hypolite Worms a été réélu.

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics.

(Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[192] Cette ancienne Société française industrielle d'Extrême-Orient a un capital de 20 millions ; elle fut créée en 1902. Son service financier est assuré par la Société Financière Française et Coloniale dont elle est une filiale [±]. Elle paraît avoir des participations dans des entreprises nombreuses, probablement en Indochine et en Afrique occidentale. En effet, son portefeuille de titres atteignait, au [193] 31 mai 1935,

la somme de 15 millions et les comptes débiteurs s'élevaient à 24 millions. Les actions de 250 francs ont valu plus de 1.000 francs en 1931.

Le président du conseil est M. Paul Baudouin, déjà vu tome II et à Air-France, directeur général de la Banque de l'Indochine, qu'il représente en cette société, ainsi que dans plusieurs autres, car nous le retrouverons. Parmi les autres administrateurs, nous retrouvons des personnages cités antérieurement, tant dans nos tomes précédents que dans les pages précédentes. Ce sont : M. Hypolyte Worms, de la maison de banque Worms et Cie ; M. Guillaume de Tarde, fidéi-commis de la banque Lazard frères ; M. Henri Ader, inspecteur général des ponts et chaussées¹⁶. Les autres administrateurs qui paraissent pour la première fois sous notre plume sont : M. Jean Rigal et M. Jean Sillard, dont les noms n'apparaissent ni dans les annuaires mondains ni dans d'autres conseils d'administration ¹⁷ ; M. Georges Guignard, ingénieur en chef des ponts et chaussées (promotion de 1896 de l'École polytechnique ¹⁸).

Parmi les commissaires [194] aux comptes figure M. Gaston Paitel, vu dans ce tome même, car il est président de la Compagnie sud-Atlantique.

Ajoutons que le directeur général de cette entreprise est M. Gaston Leroy*, dont la fille Germaine, en épousant Albert Jouve, fils d'un consul, est devenue la belle-sœur du R.P. Jouve, de la Société de Jésus.

www.wormsetcie.com/

Desfossés 1937

a. A notamment pour objet : la fourniture et la construction et de matériel de chemins de fer et d'entreprise et de travaux métalliques d'entreprise de travaux publics ou privés ; la réparations et la location de matériel de toute nature, principalement en Extrême-Orient.

b. Participations :

10) Nationale des travaux publics [SNTP]

11) Franco-serbe d'entreprises*

12) Cimenteries et charbonnages franco-serbes

13) Établissements Pinguely [grues]

Activité développée en Afrique, participations :

14) Fondations modernes

15) Entreprises de grands travaux hydrauliques [EGTH]

¹⁶ Nous complétons ce que nous avons dit de ce personnage tomes I et II. Il [Henri Ader] a épousé Jeanne Marty. Il semble être un représentant des Rothschild [???]. En effet, avec d'autres agents de cette famille d'oligarques, il siège dans certaines sociétés immobilières où la ville de Paris a des intérêts sociétés dont M. Maurice de Rothschild s'était porté caution moyennant l'octroi d'une commission importante. Cette caution fut l'objet d'une question posée par la Cour des comptes.

¹⁷ Cependant, il y a dans l'annuaire des châteaux un Jean Rigal ayant à Paulhac (Cantal) le château de Belinay.

En 1934, M. Jean Sillard siégeait dans deux autres conseils : Tramways de Nantes, Pelleteries Reynier [Risques de confusion entre Jean Sillard senior (ing. ECP), et Jean Sillard junior (X-1928).].

[Jean Sillard : ingénieur ECP. Associé du groupement Arcada, devenu en 1911 Société internationale de travaux publics, puis en 1919 Société nationale de travaux publics (SNTP) sous contrôle belge. Administrateur des Grands Travaux algériens. Participation SNTP dans DTP aux alentours de 1929. Remplacé en juin 1942 par la SNTP au conseil de DTP par suite de décès. Chevalier de la Légion d'honneur en 1912 pour l'entreprise du port de Montevideo.]

¹⁸ Cet ingénieur est marié à une demoiselle [Louise] Valayer, de la parenté [sœur] de Paul Valayer, cité à la Compagnie asiatique et africaine. Par ailleurs, il est administrateur délégué de la Société nouvelle de raffinerie Lebaudy-Sommier. Il semble probable [non] que M. Georges Guignard soit parent de M. Édouard Guignard [† juin 1936], administrateur des établissements Ch. Peyrissac et Cie, importateur et exportateur à Bordeaux. Dans le conseil de ces établissements, le vice-président est le baron Jean Davillier (voir tomes I et II)[L'idéologie des 200 familles mène fréquemment à apparenter des personnes qui ne le sont nullement ou à en faire des représentants d'une puissance financière, souvent juive]. Il y a plusieurs Guignard propriétaires de châteaux dans le Cher, la Haute-Vienne, l'Indre et la Gironde.

Démission de Paul Baudouin, remplacé comme administrateur par Jean Laurent ¹⁹, directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine. Worms & Cie ne figure pas parmi les banquiers.

Informations boursières
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 septembre 1938)

Quelques informations circulent, touchant le dividende probable de Dragages et travaux publics, pour l'exercice clos le 31 mai. Nous croyons qu'il faut s'en tenir aux déclarations faites à l'assemblée du 20 décembre 1937, laissant prévoir le maintien du confort [*sic*] à son niveau antérieur de 25 francs brut. Il n'y a rien de particulier dans la marche des affaires sociales, qui se poursuit normalement.

www.wormsetcie.com/

Vie financière, 20 décembre 1938

Bénéfices 2.261.000 F contre 1.906.000 F.

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
Assemblée ordinaire du 19 décembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 janvier 1939)

L'assemblée est présidée par M. Guillaume de Tarde, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, le représentant de la Banque de l'Indochine et le représentant de MM. Lazard frères.

29.328 actions sont présentes ou représentées.

M. Leroy donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre, messieurs, à votre approbation les comptes de l'exercice qui a pris fin le 31 mai 1938. Ces comptes font ressortir, après amortissements, un bénéfice de 2.261.892 fr. 02 pour cet exercice, au lieu de 1.906.412 fr. 38 pour l'exercice précédent. Comme nous vous le disions pour les résultats de l'an dernier, ces chiffres restent modestes en regard de l'importance des capitaux engagés et des activités exercées mais, si vous tenez compte des lourdes difficultés qui pèsent actuellement sur les entreprises françaises, vous apprécierez toute la valeur de cette progression dans nos résultats et des efforts dont elle résulte.

L'activité de la société

Notre département Dragages a exécuté des travaux assez importants, tant en Cochinchine grâce au marché passé en juin 1937, qu'au Tonkin, où nous poursuivons les travaux d'aménagement du casier Hadong-Phuly.

L'activité de notre département Entreprise générale a été assez faible en Indochine, où nous avons, toutefois, enregistré, par la réception définitive du barrage du Day, la confirmation de notre succès dans la construction de cet ouvrage. En Afrique, notre

¹⁹ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

activité s'est heureusement développée et c'est là, enfin, le résultat des efforts souvent très ingrats que nous y avons faits depuis près de dix ans.

Nous vous citerons, parmi les principaux travaux de notre département Entreprise générale en Indochine et en Afrique, les barrages mobiles de Tiêp-Nhut, Tong-Oan, Ba-Xa-Hoi en Cochinchine. L'ouvrage de prise d'eau de Liên-Mac et divers barrages régulateurs au Tonkin, les adductions et distributions d'eau de 7 centres du Tonkin, la reconstruction des hangars du port de commerce de Dakar, le château d'eau de Kaolack, le pont sur le Honkouré en Guinée, de nombreux bâtiments d'importance et de nature très diverses.

Nos travaux de chemin de fer en Côte d'Ivoire se sont poursuivis avec activité : nous avons à peu près terminé les terrassements, ouvrages d'art et bâtiments et commencé le ballastage ; la pose de voie est arrivée à l'extrémité des lots en novembre dernier.

Au port d'Abidjan, nous avons dû, avec nos associés, continuer l'effort, considérable de la période d'installations des chantiers et de construction du matériel ; actuellement, la presque totalité du matériel est à pied d'œuvre, monté ou en instance de montage ; notre drague 2.000 CV. Diesel a été lancée en juillet à Abidjan et nous pensons entrer dans la période de pleine production avant fin de 1938.

En France, les activités que nous exerçons, par nos diverses participations, subissent les difficultés communes actuellement à toutes les entreprises métropolitaines.

Les travaux du lot de chemin de fer métropolitain à Paris (prolongement de la ligne 10) ont été terminés et reçus et leur règlement est en instance ; il nous reste à achever les travaux de la station d'Austerlitz et des accès, faisant l'objet d'un marché avec la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain. À Nantes, les travaux des troisième et quatrième lots de la mise en tranchée ou en souterrain du chemin de fer Paris-Orléans, se poursuivent dans des conditions difficiles, par suite des bouleversements successifs des prix élémentaires.

La Société des Fondations Modernes a obtenu des résultats satisfaisants.

Les Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques ont achevé ou poursuivi l'exécution des travaux, que nous avons énumérés l'an dernier ; de plus, elles ont entrepris d'importants travaux d'aménagement du secteur irrigué du Hamiz, en Algérie.

Répartition des bénéfices

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1937-1938, que nous vous présentons, fait ressortir un solde bénéficiaire de 2.261.892 02

La réserve légale ayant déjà été portée au minimum obligatoire de deux millions de fr. prévu par l'article 41 des statuts, nous ne vous proposons pas de prélèvement complémentaire correspondant.

De plus, le solde bénéficiaire, ci-dessus a été établi après prélèvement sur le bénéfice brut de l'exercice d'une somme de 2 millions 28 281 fr. 55, destinée aux amortissements.

Sur ce solde bénéficiaire, nous vous proposons, conformément à l'article 41 des statuts :

D'abord, un premier prélèvement correspondant à l'intérêt statutaire de 5 % sur le montant de notre capital, représentant une première répartition de 12 francs 50 par action, soit au total 1.000.000 00

Ensuite, sur le solde, soit sur 1.261.892 02

un prélèvement de 15 % pour le conseil d'administration, soit 189.283 80

ce qui laisserait, pour l'exercice, un solde disponible de 1.072 608 22

qui, joint au report à nouveau du compte de profits et pertes au 31 mai 1937, soit 1.929.183 83

ferait ressortir un solde disponible de 3.001.792 05

Sur ce solde, nous vous proposons une répartition supplémentaire de 12 fr. 59 par action, ce qui nécessiterait un prélèvement de 1.000.000 00

laissant en définitive un solde de 2.001 792 05
que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Si vous approuvez cette répartition, le coupon brut de l'exercice 1937-1938 s'élèverait à 25 francs par action.

Ce coupon serait payable, sous déduction des impôts en vigueur, aux caisses de la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, à celle de la Banque de l'Afrique Occidentale, 38 rue La-Bruyère, à Paris, et à celles de la Banque Lazard frères, 5, rue Pillet-Will, à Paris à partir du 29 décembre 1938, contre présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 20 pour les titres au porteur.

Votre conseil, à son vif regret, a dû accepter récemment la démission, comme administrateur, de son président, M. Paul Baudouin, trop absorbé par ses importantes fonctions. Pendant six ans, M. Baudouin nous a apporté un concours particulièrement éclairé et dévoué ; nous tenons à lui exprimer ici nos vifs remerciements auxquels vous joindrez certainement les vôtres.

Questions à l'ordre du jour

Pour le remplacer dans ses fonctions d'administrateur, nous avons fait appel à M. [Jean] Laurent, directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine ; nous vous proposons de ratifier notre choix.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de M. Georges Guignard, venant à expiration cette année.

Vous aurez à nommer les commissaires aux comptes pour les trois prochains exercices et à fixer leur rémunération.

Enfin, vous avez autorisé l'an dernier vos administrateurs à prendre et à conserver, en tant que de besoin un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait avec la société ou pour son compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demandons de bien vouloir renouveler, pour l'exercice en cours, la même autorisation.

BILAN AU 31 MAI 1939

ACTIF	
Immeubles et installations	2.404.911 22
Mobilier	1 00
Matériel et outillage	6.169.710 66
Approvisionnements	5.273.912 87
Portefeuille	8.303.090 06
Espèces en caisses et en banque	4 748.801 38
Cautionnements, débiteurs et travaux en cours	38.776.157 05
	<u>65.676.583 64</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve légale	2.000.000 00
Réserve disponible	21.932.504 35
Provisions et créditeurs divers	17.553.003 44

Profits et pertes :	
Report de l'exercice précédent	1.929.183 83
Bénéfice de l'exercice 1937-1937	2.261.892 12
	<u>65.676.583 64</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Bénéfice brut	5.053.025 99
À déduire :	
Amortissements	2.028.081 55
	3.024.944 44
A. déduire :	
Frais généraux	763.052 42
	2.261 892 02

ALLOCUTION

de

M. Guillaume de TARDE

Président du conseil d'administration

Vous avez entendu, Messieurs, le rapport du conseil d'administration et les rapports de MM. les commissaires aux comptes. Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient quelques renseignements complémentaires à demander, je vous dois quelques mots d'explication au sujet du changement intervenu dans le conseil d'administration, auquel il est fait allusion dans le rapport qui vient de vous être lu, et au sujet de ma présence à cette place où j'ai l'honneur immérité de succéder à M. Baudouin.

Les raisons d'un changement dans le conseil

La raison déterminante qui, depuis quelque temps déjà, obligeait M. Baudouin à envisager son départ de notre conseil était devenue impérieuse. La charge écrasante qu'il a assumée à la tête de la Banque de l'Indochine, les multiples obligations officielles qu'entraîne pour lui sa situation même et surtout la réputation légitime qu'il s'y est acquise dans les milieux d'affaires et auprès des pouvoirs publics, ne lui permettaient plus, dans les circonstances présentes, d'accepter d'autres charges et d'autres responsabilités. Nous pouvions d'autant moins nous refuser à nous rendre à ces raisons que M. Baudouin avait tenu, dans l'intérêt de notre société, à lui continuer son concours jusqu'à l'extrême limite possible.

Il est inutile de vous dire avec quelle amertume nous avons été contraints de perdre ainsi un président qui a su mener notre barque avec autant de sagacité d'initiative et de sagesse à la fois, et dont l'autorité s'exerçait avec autant de charme et de tact. Je suis sûr, Messieurs, que vous vous associerez tous aux regrets émus que nous éprouvons et en partageant notre gratitude pour un homme à qui, pour la plus large part, notre société doit d'avoir, depuis plusieurs années, affermi sa situation financière et morale.

M. Baudouin, en quittant notre société, ne pouvait mieux marquer l'intérêt qu'il continue à lui porter personnellement qu'en vous proposant, pour le remplacer à votre conseil, le premier de ses collaborateurs à la Banque d'Indochine, M. Laurent. Je suis heureux de le saluer ici en votre nom et de lui dire que nous savons pouvoir compter sur le concours éclairé de sa compétence et de son activité.

Quant à moi, c'est avec une certaine confusion que l'ai été appelé par mes collègues à succéder à M. Baudouin comme président de votre société. Je ne me dissimule nullement les difficultés de ma tâche. Croyez du moins que si j'ai accepté de l'entreprendre, c'est que je me suis résolu à l'accomplir avec toute l'énergie dont je suis capable, mais aussi grâce à la collaboration d'un conseil particulièrement avisé et d'une direction dévouée, collaboration qui me permettra de la mener à bien.

Situation et perspectives de l'exercice en cours

Ceci dit, Messieurs, et avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient des questions à me poser, je tiens à vous dire quelques mots, suivant la tradition depuis longtemps instaurée ici, sur la situation et les perspectives de l'exercice en cours.

Les travaux de dragages en Cochinchine ont suivi jusqu'ici un cours normal, et cela sans interruption, malgré une grève survenue dans nos ateliers. Il y a lieu de croire qu'ils continueront à la même cadence au cours des derniers mois de l'exercice. Il en est de même des travaux de dragages au Tonkin.

Les travaux d'entreprise générale ont marqué moins de régularité. Toutefois, si la fermeture de l'important chantier du Day n'est pas compensée en Indochine par des travaux neufs d'une telle importance, en revanche notre activité s'est développée en Afrique, notamment au port de Dakar, où sont en train plusieurs entreprises intéressantes. Les travaux de chemins de fer, quelque temps gênés par des difficultés de main-d'œuvre, sont aujourd'hui en pleine activité. Quant aux travaux du Port d'Abidjan, la phase préparatoire touche à sa fin et les dragages, comme vous l'avez vu, commenceront dans quelques semaines.

Dans l'ensemble, à moins d'événements nouveaux qui contrarient nos prévisions, on peut espérer que les résultats de l'exercice courant seront sensiblement du même ordre que ceux de l'exercice 1938, dont vous avez aujourd'hui à approuver les comptes.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions qui sont votées à l'unanimité. [...]

Cinquième résolution

L'assemblée nomme MM. Lacam et Paitel ²⁰ commissaires aux comptes pour les trois prochains exercices, avec faculté pour chacun d'eux d'agir seul en cas d'empêchement de son collègue.

Elle fixe à 10 000 francs les émoluments de MM. les commissaires qui en feront entre eux la répartition. [...]

www.wormsetcie.com/

²⁰ Gaston Paitel, né vers 1873 en Bretagne, grandit à Villenave-d'Ornon. Avocat, il accomplit toute sa carrière dans le sillage de Charles Chaumet, député, puis sénateur de la Gironde, qu'il accompagne dans divers ministères et des affaires chérifiennes (Olivettes, Immobilière du Nord-Marocain). Administrateur de la Société de Chimie d'Extrême d'Orient (AEC 1922), il est réélu commissaire aux comptes des Caoutchoucs de l'Indochine en 1923, le devient des Anthracites du Tonkin, puis de la SFFC (1928-1934), et, à partir de l'exercice 1935, de la SFEDTP. En 1928, tandis que Chaumet accède à la présidence des Chargeurs réunis, il devient président de leur filiale, la Cie de navigation Sud-Atlantique, poste qu'il occupait toujours en août 1939 (A.L.).

Chaix 1940

Entreprises de dragages et de travaux publics (Société française d')

Capital 20 millions ; siège 10, rue Cambacérès, Paris.

Conseil :

- 1) Guillaume de Tarde, président ;
- 2) Georges Guignard, vice-président ;
- 3) Henri Ader ;
- 4) Jean Laurent ;
- 5) Edwin Poilay ;
- 6) Jean Rigal ;
- 7) Jean Sillard ;
- 8) Hypolite Worms.

Directeur général,

- 9) Gaston Leroy.

Anciennement, Société française industrielle d'Extrême-Orient, constituée le 10 mai 1902, 80 actions de 250 F, cotées à Paris.

Un ministre très occupé
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mai 1940)

M. Paul Baudoin est nommé sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, secrétaire du cabinet de guerre.

La personnalité de M. Baudoin, qui est connue de tous les coloniaux, a été souvent, depuis quelques années, mise en vedette au carrefour où le financier rejoint la politique. M. Baudoin, directeur général de La Banque de l'Indochine, est, en outre, administrateur du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, d'Air France, de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, de la Société indochinoise d'électricité, de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, et de la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar.

FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*Le Journal*, 12 octobre 1941)

Les comptes de l'exercice 1939-1940 feraient apparaître un solde créditeur légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent qui s'était élevé à 3.630.862 francs. Le conseil proposerait à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 13 novembre, la répartition d'un dividende de 16 fr. 21 par action, égal au précédent.

Juin 1942 : suite au décès de Jean Sillard, [la S.N.T.P. est cooptée au conseil de DTP.](#)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGE ET DE TRAVAUX PUBLICS.
(*Le Journal*, 15 juin 1942)

Le conseil proposera. à la prochaine assemblée de maintenir le dividende à 25 francs brut par action.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES
DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
Société anonyme constituée en 1902
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : En France, colonies françaises et étranger (principalement en Extrême-Orient) : 1° - la fourniture et la construction de matériel de chemins de fer et d'entreprises et de travaux métalliques ; 2° — l'entreprise de travaux publics ou privés ; 3° — la réparation et la location de matériel de toute nature ; 4° — toutes participations et toutes prises d'intérêts dans toute société s'occupant de ces entreprises.

Siège social : Paris, 10, rue Cambacérès.

Capital social : fr. 20.000.000, divisé en 80.000 actions de 250 fr.

À l'origine, 250.000 fr. Porté en 1902 à 315.000 fr.

En 1903 à 500.000 fr.

En 1904 à 1.000.000 fr.

En 1905 à 1.500.000

En 1906 à 2.000.000 fr.

En 1909 à 4.000.000 fr.

En 1914 à 5.000.000 fr.

En 1920 à 10.000.000 fr. par création de 10.000 actions de 500 fr. émises à 1.050 fr. et dédoublement des actions.

En 1930 à 20.000.000 fr. par création de 40.000 actions de 250 fr. émises à 600 fr.

Conseil d'administration : MM. [Guillaume] DE TARDE, président ; H[enri] ADER, G[eorges] GUIGNARD, J[ean] RIGAL, J[ean] SILLARD, H[ypolite] WORMS, J[ean] LAURENT, E[dwin] POILAY.

Année sociale : close le 31 mai.

Assemblée générale : avant fin décembre 1 voix par 10 actions ; maximum 2/5 des voix totales.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, amortissements à déterminer, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 15 % au conseil, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1935-36	106	1.600	20	650	243
1936-37	1.906	2.000	25	625	390
1937-38	2.262	2.000	25	380	261
1938-39	—	2.000	25	430	195
1939-40	—	2.000	25	—	—

(*Le Journal*, 12 juillet 1943)

Bénéfice net de l'exercice 1941-42 : 3.727.314 francs contre 2.976.551 francs. Total disponible, y compris le report antérieur : 8.428.857 francs contre 9.312.751 fr. Dividende proposé : 25 fr. par action, égal au précédent.

Jean Rigal (1898-1969-
PDG de DTP
Chevalier de la Légion d'honneur du 10 mars 1948

Principaux travaux :

- En Indochine
dragages de Cochinchine - barrage du Day
nombreux ouvrages d'art - irrigations de Hadong-Phu-ly.
- En Afrique
Chemin de fer du Mossi
Port d'Abidjan
Travaux de chemin de fer en Côte d'Ivoire et au Soudan
Travaux de routes au Sénégal et en Côte d'Ivoire.
Nombreux immeubles à Dakar et Bamako
Huileries Lesieur à Dakar
Magasins et hangars, silos du Port de Dakar, etc.

CANAL MARITIME DE SUEZ*
Construction d'un canal dérivé
(*L'Economie*, 2 septembre 1949)

L'attribution des travaux pour la construction d'une dérivation du canal maritime de Suez ayant donné lieu dans la presse à diverses informations erronées, il est précisé que l'exécution de ces travaux a été confiée à un groupe français composé des cinq entreprises suivantes :

- Compagnie de bétons armés et travaux hydrauliques ;
- Compagnie des entreprises hydrauliques et de béton armé ;
- **Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics** ;
- Société anonyme des Grands Travaux de la Seine ;
- et Société anonyme des Entreprises A. Monod*.

Le contrat, qui porte sur un montant total approximatif de 1 milliard 650 millions de francs français, prévoit un délai d'exécution de quinze mois.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1950)

Le bénéfice brut au 31 mai 1950 s'est élevé à 531.685.478 francs contre 194.960.867 francs au 31 mai 1949. Le solde créditeur s'établit à 80.669.113 francs contre 41.726.967 francs.

Il sera proposé, comme prévu, à l'assemblée du 28 décembre, un dividende de 70 francs net par action.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique, 30 décembre 1950*)

En réponse à différents actionnaires, le Président a déclaré, à l'issue de l'assemblée ordinaire du 28 décembre, que l'exercice en cours se présente favorablement.

Au sujet de l'aménagement du canal Farouk pour augmenter le trafic du canal de Suez, le Président a précisé que 11 millions de mètres cubes de sable doivent être dégagés en seize mois ; pour ce faire, une drague, très puissante, achetée en Amérique, donne toute satisfaction.

Le rapport du conseil fournit des indications favorables sur les travaux entrepris par la Société. C'est ainsi qu'au Sénégal et au Soudan, les deux agences de la Société ont encore en cours d'exécution — ou viennent d'obtenir — des marches importants dans le domaine « bâtiments ».

À Abidjan, la Société a procédé à l'installation et à la mise en route d'une nouvelle agence qui bénéficie déjà de contrats de bâtiments et de routes. L'achèvement complet des travaux au port d'Abidjan est prévu pour le début de 1951. À cette époque sera entreprise la construction des quais du futur port, dans la lagune d'Abidjan.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mai 1950 et voté le dividende annoncé de 70 fr.. net, payable à partir du 1^{er} avril 1951.

L'assemblée extraordinaire tenue préalablement a décidé de regrouper les actions de 250 francs en titres de 2.500 francs.

Entreprise de Grands Travaux Hydrauliques
(*L'Information financière, économique et politique, 29 juin 1951*)

.....
En A.O F., en association avec la Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics, elle doit assurer la construction de 1.000 mètres de quai en eau profonde à Abidjan.
.....

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique, 20 décembre 1951*)

L'assemblée du 11 décembre a approuvé les comptes au 31 mai 1951 et voté le dividende de 1.000 francs net par action regroupée et 100 francs net par action non regroupée, qui sera mis en paiement le 1^{er} avril.

« L'exercice en cours se présente favorablement », a déclaré le président, qui a ajouté que la société, tout en poursuivant son activité en Indochine et en France, a porté principalement ses efforts en Afrique et qu'au Mexique un accord a été passé avec la Société Générale d'Entreprises pour l'exécution de différents travaux.

L'assemblée extraordinaire a décidé l'augmentation du capital de 378 à 567 millions par émission contre espèces de 151 200 actions nouvelles de 2.500 francs.

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

FONDÉE en 1902, elle se borna d'abord à des travaux en Cochinchine et dans diverses régions de l'Indochine mais s'est, depuis, spécialisée dans les travaux publics, tant en Extrême-Orient que dans d'autres parties du monde. En Afrique, notamment à Dakar et en Côte-d'Ivoire, la société bénéficie d'importants contrats d'entreprise générale. L'activité qu'elle exerce en Indochine ne représente plus que le tiers environ de l'ensemble de ses travaux.

En dehors des affaires qu'elle exploite directement, la Société de Dragages et de travaux publics possède de nombreuses participations dans des entreprises prospères qui, tout en assurant la diffusion des risques, apportent à l'entreprise des contingents de bénéfices de sources assez variées.

En particulier dans les Grands Travaux hydrauliques [EGTH], dans la **Nationale des Travaux publics** [SNTP], dans les Établissements Pinguely*, dans la Société des Fondations Modernes, ainsi que dans l'Indochinoise de Transports Aériens, dans la Société d'Hôtellerie de Bamako, dans la Régie Générale des Chemins de Fer et Travaux publics [cte Vitali], dans la Générale de l'Est Africain, etc.

Conseil d'administration

J. Rigal, présid. ; G. de Tarde, présid. honor. ; G. Guignard, J. Laurent, G. Lauret, Ed. Poilay, H. Worms, **Sté nationale de travaux publics** [SNTP].

AVIS DES AGENTS DE CHANGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 janvier 1952)

Émission à 2.700 fr. de 151.200 actions de 2 500 fr. (2 pour 1 de 2 500 fr. ou 1 pour 5 de 250 fr. contre coupon n° 1 ou 38), le 2 janvier.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 novembre 1952)

Les résultats de l'exercice clos au 31 mai 1952 de la Société française d'entreprises de Dragages et de Travaux Publics font apparaître un résultat brut de 1.758 millions. Après déduction des charges -Amortissements, Provisions — le bénéfice net ressort à 176 millions contre 123 millions pour le précédent exercice.

Il sera proposé à l'assemblée générale

ordinaire, qui se réunira en décembre, un dividende net de 800 francs par action ancienne, et de 400 francs par action nouvelle.

Il est rappelé qu'au cours de ce dernier exercice, le capital a été porté de 189 à 567 millions de francs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1953)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 décembre, sous la présidence de M. Jean Rigal, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1953 faisant ressortir un bénéfice net de 256.808.837 francs. Le dividende, fixé à 800 francs net, sera mis en paiement à partir du 1^{er} février 1954 aux caisses de la Banque de l'Indochine, de la Banque de l'Afrique Occidentale et de MM. Worms et Cie, contre remise du coupon numéro 4 des actions au porteur.

Le rapport du conseil indique que les comptes se caractérisent par une nouvelle amélioration des résultats, malgré la prudence apportée dans le calcul des amortissements et provisions, malgré la sévérité d'une conjoncture qui impose cette prudence.

Seuls ou avec des entreprises alliées ou amies — ajoute le rapport —, nous continuons à suivre toutes les occasions de grands travaux qui peuvent se présenter en France, dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger. La conjoncture générale rend souvent très ingrats les efforts que nous consommons ainsi en recherches, en études de projets et en offres d'exécution, mais nous pensons que la persévérance de ces efforts nous permettra de valoriser et d'exploiter le potentiel technique, matériel et financier que s'est constitué notre société.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} décembre 1954)

Après affectation de 944 millions 744.269 fr. contre 941.288.606 fr. aux amortissements et déduction de 150 millions 918.935 fr. c. 206.026.981 fr. d'impôts sur les bénéfices et de 119 millions 969.811 fr. contre 128.731.006 francs de charges, le bénéfice net de l'exercice au 31 mai 1954 ressort à 249.286.720 fr. c. 256.808.837 fr. pour l'exercice précédent. Il sera proposé à l'assemblée du 13 décembre un dividende de 800 francs net par action.

Le conseil, dans le rapport qui sera présenté aux actionnaires, souligne que les résultats ont été maintenus au niveau atteint l'exercice précédent, malgré l'aggravation de la conjoncture, pour l'entreprise en général, et dans les domaines techniques et géographiques des activités particulières de la société.

En Indochine*, la société a pu commencer un report de ses activités sur Tourane, obtenir au concours la construction d'un grand appontement en béton précontraint dans le port de Saïgon et, surtout, engager une première phase de la reconstruction de la flotte de dragages du Sud-Vietnam.

En France, le groupement d'entreprises auquel appartient la société a obtenu et commencé les travaux de construction du canal d'aménée pour l'aménagement du Rhône à Montélimar.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1955)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 20 décembre signale que la Société a obtenu au Cameroun, malgré une concurrence sévère, les importants travaux d'extension de l'aménagement hydroélectrique d'Edéa et de construction de l'usine d'aluminium de Pechiney.

La société a poursuivi activement l'exploitation des moyens qu'elle a accumulés et perfectionnés, au Sénégal, au Soudan, en Côte-d'Ivoire. Elle a terminé ses travaux de dragages dans le port de Konakry, en Guinée. Au Tchad, au Gabon et à Madagascar, ses participations de travaux, routes, aérodromes, ouvrages d'art et ouvrages maritimes, se poursuivent activement, précise le rapport.

En ce qui concerne l'Indochine*, l'exercice a été marqué par le repliement de la société du Nord-Vietnam ; elle a pu transférer la majeure partie de son matériel, mais le sort des biens immobiliers de Haïphong reste incertain. La société a continué à travailler dans le Sud-Vietnam et au Cambodge, où elle a notamment entrepris l'exécution de nouveaux contrats de dragages.

Le président, en réponse aux actionnaires, a donné des indications sur les activités actuelles de la société dans les différents secteurs où elle travaille.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1954-1955, se soldant par un bénéfice de 258.290.309 francs et fixé le dividende à 800 francs net, payable à partir du 1^{er} février 1956.

IHTP : Les chemins de la décolonisation (1936-1956)
Aspects économiques et financiers
Les entreprises de travaux publics
(Éditions du CNRS, 1986)

[162] D'autres entreprises s'adaptèrent avec succès. La S.F.E.D.T.P. fut de celles-ci. Elle tirait sa force de son appartenance au puissant groupe de la Banque de l'Indochine, laquelle délégua toute sa confiance à un manager de grande classe, Jean Rigal. Ayant relevé, depuis 1929, une firme languissante, il en avait fait un ensemble au potentiel technique exceptionnel et remarquablement diversifié, en lui agrégeant des firmes de taille équivalente et de vocation complémentaire : les Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques, en 1936, et la Régie générale des Chemins de Fer*, en 1948. Le chiffre d'affaires de la S.F.E.D.T.P. s'accrut très vite entre 1945 et 1969 [sic] grâce à une diversification technique réussie — les dragages perdant leur prépondérance au profit d'autres activités de Travaux publics — et à un considérable redéploiement géographique : retour en force sur le marché national, rapide percée sur les marchés d'Afrique noire et effort d'exportation vers l'Asie du Sud-Est. Dès 1945-1952, elle commença à se dégager d'Indochine. Réorientation technique et redéploiement de son activité hors zone franc lui permirent de réussir sa reconversion, de 1952 à 1955, puis de retrouver, entre 1955 et 1963, une croissance plus équilibrée, stable et soutenue.

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
[Desfossés 1956/1617]

Rigal (Jean)[1898-1969. Polytechnicien, Ing. P&C. Adm.-délégué (1929), puis Pdg (1941) de DTP, Pdg de Pinguely, etc.], 668 (Minerais de la Grande Île), 669 (Gén. graphites Madag.), 1438 (Phosphates Tonkin), 1612 (adg EGTH), 1617 (pdg SFEDTP).

Tarde (Guillaume de), 125 (BNCI), 205 (Créd. maroc.), 238 (Créd. fonc. Ouest afr.), 239 (Créd. fonc. Indoch.), 324 (SNCF), 331 (S.I. Est), 340 (v.-pdt Sté générale de ch. de fer éco/CFTA), 689 (Pechelbronn), 699 (SERCO), 960 (v.-pdt La Méd), 1617 (ph DTP), 2024 (Ch. de fer et hôtels de montagne).

Guignard (Georges)(1875-1956)(ép. Valayer. Ing. chef pts et ch., adm. Entrep. Monod & Guillain, pdg Lebaudy-Sommier, 1938-54 pdt Ch. synd. raffineurs sucre), 181 (Créd. sucr.+comm.), 1323 (EEOA), 1617 (DTP).

Lauret (Georges), 1612 (EGTH), 1617 (DTP), 1621 (Moisant-Laurent-Savey).

Poilay (Edwin), 107 (BAO), 164 (CNEP), 207 (Bq comm. afr.), 238 (Crédit foncier Ouest afr.), 1360 (UNELCO), 1612 (EGTH), 1617 (DTP depuis 1938).

Roche (Émile), 1452 (Boussois), 1555 (Poliet), 1617 (DTP).

Thomasson (Paul de)[1894-1973][marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure][inspecteur des finances, dir. (1927), puis dir. gén. (1931) de l'Union des mines, dir. de L'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie gén. des colonies, à la Cie gén. du Maroc, aux Ch. de fer du Maroc oriental... Adm. provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj.], 201 (BIAN), 207 (BCA), 221 (Sudaméris), 227 (Bq fr.-ch), 334 (Midi), 379 (Smyrne-Cassaba), 870 (HF Chiers), 1231 (Radio-Orient), 1361 (EEIC), 1617 (DTP), 2284 (Un. des mines : nommé adm. le 1^{er} janvier 1956).

Worms (Hypolite), 85 (Réunion ass.), 448 (NCHP), 456 (SFTP), 956 (Chargeurs de l'Ouest), 1617 (DTP).
Société nat. de trav. publics [SNTP].

Humblot (P.), 237 (comm. cptes CFAT), 1617 (comm. cptes DTP), 1732 (comm. cptes SHO), 1789 (comm. cptes Cie soudanaise), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Gentilhomme (P.), 735 (comm. cptes Min. Oubangui orient.), 1617 (comm. cptes DTP), 1816 (comm. cptes suppl. Caout. Donaï).

CAPITAL SOCIAL : 567 millions divisé en 226.800 actions de 2.500 fr. À l'origine, 260.000 fr. Porté en 1902 à 315.000 fr. ; en 1903 à 500.000 fr. ; en 1904 à 1 million ; en 1905 à 1.500.000 fr. ; en 1906 à 2 millions ; en 1909 à 4 millions ; en 1914 à 5 millions ; en 1920 à 10 millions ; en 1930 à 20 millions par l'émission à 600 fr. de 40.000 actions de 250 fr. (1 nouv. pour 1 anc., coupon n° 11). Porté en 1944, d'abord à 40 millions par incorporation et transformation directe de réserves disponibles en actions, lesquelles ont été attribuées aux propriétaires des 80.000 actions à raison d'une nouvelle pour 1 ancienne ; ensuite à 60 millions par l'émission de 80.000 actions de 250 fr. réservées au prix de 260 fr. aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1946 à 63 millions par l'émission à 1.500 fr. de 12.000 actions nouvelles de 250 fr., puis en 1949 à 189 millions par l'émission à 280 fr. de 504.000 actions de 500 fr. (2 pour 1). Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 1^{er} octobre 1951, Porté en 1952 à 567 millions par émission à 2.750 fr. de 151.200 actions nouv. de 2.500 fr. (7 pour 1).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945-46	7.406	6.404
1946-47	8.845	9.345
1947-48	11.681	12.719
1948-49	41.727	33.574
1949-50	80.669	71.254
1950-51	128.052	102.940
1951-52	176.757	162.414
1952-53	258.809	242.830
1953-54	249.286	242.115
1954-55 (30 sept.)	258.290	242.260

Deux entreprises françaises vont construire le port maritime du Cambodge
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1956)

Les travaux publics du Cambodge viennent d'adjuger les travaux d'aménagement du port de mer dans la baie de Kompong-Som.

Ces travaux, qui comportent en particulier la construction d'un appontement en béton armé pour les navires de haute mer, ont été confiés au groupe constitué par la Société française d'entreprise de Dragages et de Travaux publics et la Société des Anciens Établissements Eiffel*.

Ils sont évalués à 245.000.000 de riels, soit 2.450.000.000 de fr. Le délai d'exécution est de vingt-quatre mois ; ils vont être entrepris immédiatement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1956)

L'assemblée ordinaire du 11 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mai 1956 et voté le dividende de 800 fr. net par action, payable à partir du 1^{er} février.

Comme chaque année, le rapport du conseil donne des indications sur l'état des travaux effectués par la Société :

Au Sud-Vietnam*, la Société achève un grand appontement dans le port de Saïgon et quelques immeubles et porte ses efforts sur le maintien en exploitation de ses dragues.

En Côte-d'Ivoire, elle vient d'obtenir, en association avec une autre entreprise, le marché des travaux d'aménagement hydraulique de la Bia.

Au Cameroun, à Edéa, l'activité est demeurée intense sur les travaux d'extension et de l'aménagement hydroélectrique de la Sanaga et de construction de l'usine d'aluminium de Pechiney ; à ce jour, toutes les échéances des programmes contractuels ont été tenues.

À Madagascar, les travaux d'extension du port de Tamatave viennent d'être confiés au groupement dont fait partie la société.

FORAFRANCE*

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1957)

L'assemblée constitutive de la société « FORAFRANCE », dont nous avons annoncé la constitution prochaine (voir *L'Information* du 25 juin) s'est tenue le 24 juillet.

Rappelons que cette société a pour objet principal l'exécution de forages pour la recherche du pétrole. Elle bénéficiera de l'assistance technique du groupe américain Brown Drilling et disposera au début d'un parc de quatre appareils dont deux seront employés initialement en France métropolitaine et les deux autres en Afrique Equatoriale Française.

Le siège de la société est à Paris, 1, rue Pillet-Will.

Le capital d'origine est de 220 millions divisé en 22.000 actions

L'assemblée constitutive a nommé comme premiers administrateurs ; MM. Jean Guyot, Alphonse M.-J. Jacqmin, Jean Rigal, Lazard Frères et Cie, la Société Centrale d'Applications et de Participations Industrielles (SOCAPI), la Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics, la Société d'Etudes et de Participations Financières et Techniques et la Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles (SOFINA).

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée, a appelé M. Jean Rigal à sa présidence.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 14 septembre 1957)

Le président a indiqué à l'assemblée extraordinaire du 12 septembre que l'augmentation du capital par émission d'actions en numéraire aurait lieu vraisemblablement au début du mois d'octobre.

Le conseil fait observer dans son rapport que le développement, constamment accru, des activités de la Société exige une augmentation de ses moyens en matériel, en installations et en trésorerie ; aussi propose-t-il, en premier lieu, de porter le capital de 567 millions de francs à 1.134 millions, par émission de 113.400 actions nouvelles de 5.000 fr. à souscrire en numéraire.

L'assemblée a décidé de regrouper les 226.800 actions de 2.500 fr. composant le capital actuel en 113.400 actions de 5.000 fr. Elle a décidé, ensuite, de porter le capital de 567 millions à 1.134 millions par émission, contre espèces, de 113.400 actions de 5.000 fr, et donné, à cet effet, tous pouvoirs au conseil.

Enfin, elle a autorisé le conseil à porter le capital à un maximum de 1.701 millions.

À l'issue de l'assemblée, le président a déclaré que l'exercice au 31 mai 1957 se présentait convenablement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 23 octobre 1957)

Les comptes de l'exercice 1956-1957 font apparaître un résultat brut de 1.365 millions ; après déduction des charges amortissements et provisions, le bénéfice net ressort à 263 millions de francs contre 248 millions pour le précédent exercice.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire prévue pour janvier 1958 un dividende de 800 fr. net par action de 2.500 fr., soit 1.600 fr. par action nouvelle regroupée de 5.000 fr.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 18 janvier 1958)

L'assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée pour le 4 février 1958, au siège social, 10, rue Cambacérès à Paris, à l'effet de statuer sur les questions à l'ordre du jour et notamment :

— approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mai 1957,

— répartition et affectation des bénéfices,

— renouvellement du mandat d'un administrateur sortant.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire est convoquée avec pour ordre du jour le report de la clôture de l'exercice social du 31 mai au 30 juin, et l'autorisation de principe d'augmenter le capital social par apports en nature d'actions des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 février 1958)

L'assemblée ordinaire du 4 février a décidé de distribuer un dividende de 800 francs net par action de 2.500 francs, soit 1.600 francs par action nouvelle regroupée de 5.000 francs qui sera mis en paiement à partir du 13 février 1958.

L'assemblée extraordinaire a approuvé le report de la clôture de l'exercice social du 31 mai au 30 juin à partir de l'exercice en cours 1957-1958 qui aura ainsi une durée exceptionnelle de treize mois.

Elle a également approuvé la proposition du conseil d'administration d'augmenter le capital social par apports en nature d'actions des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques (E.G.T.H.) à raison d'une action Dragages de 5.000 francs pour cinq actions E.G.T.H., sous réserve de la vérification tierces apports et de leur rémunération dans les conditions fixées par la loi.

Les actions Dragages qui seront attribuées en rémunération desdits apports porteront jouissance du 15 décembre 1957 (demi-dividende de l'exercice 1957-1958, comme les actions émises en octobre 1957). S'agissant d'actions d'apport, elles seront délivrées, et feront l'objet d'une demande d'inscription à la Cote officielle, à l'expiration du délai de deux ans prévu par l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867.

SOCIETE FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS
Soc. an. au capital de 1.134.000.000 fr.

Siège social : 10, rue Cambacérès à Paris - R. C. Seine 55 B 4559

Avis aux actionnaires des
ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 février 1958)

Le conseil d'administration de la SOCIETE FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES ET DE TRAVAUX PUBLICS (S.F.E.-D.T.P.) porte à la connaissance des actionnaires des ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES (E.G.T.H.), société anonyme au capital de 375 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 29, rue de Miromesnil, l'intention de la S.F.E.-D.T.P. d'augmenter sa participation dans cette dernière société en acquérant des actions E. G. T. H. sous forme d'apports en nature.

Ceux des actionnaires d'E.G.T.H. que la présente offre d'acquisition intéresserait se verraient attribuer, par voie d'augmentation de capital de la S.F.E.-D.T.P.: UNE ACTION D'APPORT S.F.E.-D.T.P. DE 5.000 FRANCS NOMINAL, jouissance du 15 décembre 1957 (coupon n° 2 barré attaché) EN REMUNERATION DE L'APPORT DE CINQ ACTIONS E.G.T.H., coupons n° 17 et suivants attachés. Conformément aux prescriptions de l'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, et sauf les exceptions qui y sont autorisées, les actions nouvelles d'apport resteront attachées à la souche et ne seront pas négociables jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital en représentation de laquelle elles seront émises. L'admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris n'en sera demandée qu'à l'expiration de ce délai légal de non-négociabilité.

Les offres d'apport en nature d'actions E.G.T.H. à la S.F.E.-D.T.P. seront reçues sans frais du 17 février au mars 1958 aux sièges et agences France des banques ci-après:

- BANQUE DE L'INDOCHINE, boulevard Haussmann à Paris ;
- MM. WORMS et Cie, 45, boulevard Haussmann à Paris ;

— BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 9, avenue de Messine à Paris ;
— SOCIÉTÉ MÉTROPOLITAINE DE FINANCEMENT ET DE BANQUE « SOFIBANQUE ».
22-24, rue de Courcelles à Paris.

Ces offres d'apport seront acceptées par lesdites banques pour le compte de la S.F.E.D.T.P., sous réserve de la vérification et de l'approbation définitive des apports et de l'augmentation de capital qui en résultera, par les assemblées générales extraordinaires de cette société appelées à délibérer dans les conditions fixées par la loi.

(B.A.L.O. du 10 février 1958).

Société française entreprises de Dragages et de Travaux publics
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mars 1958)

Le groupement d'entreprises que la société dirige en France, avec les Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques, vient de terminer, en avance sur les délais, ses lots de travaux pour l'aménagement de la chute du Rhône à Montélimar, aménagement qui a été mis en service cet été.

Ce groupement va poursuivre son activité et l'emploi de son parc de matériel, grâce à deux nouveaux marchés très importants, l'un pour la construction du canal principal du Bas-Rhône-Languedoc, l'autre pour la construction du canal d'aménée de la troisième chute du Rhône, dite de Baix, à l'amont de la chute de Montélimar.

D'autre part, la société a eu la satisfaction d'enregistrer un succès technique très important à Hong-Kong, en terminant en avance l'infrastructure du nouvel aéroport de Kai Talk grâce à la mobilisation de moyens matériels importants.

Au Cameroun, à Edéa, la société a eu la satisfaction de réussir techniquement, et à bonne date, les programmes de 1957 pour les travaux lui incombant dans la construction et les premières mises en service de l'usine hydroélectrique d'Enelcam et de l'usine d'aluminium d'Alucam. D'autre part, elle a mis en service sa nouvelle drague suceuse-refouleuse « Saint-Jean-de-Luz » sur les travaux d'entretien du chenal maritime du port de Douala.

Au Gabon, à Port-Gentil, l'organisation Libreville de la société a entrepris la construction du nouveau môle de battelage avec le concours de sa drague marine « Sagittaire », de Douala, pour les remblais hydrauliques. Mais cette présence a donné à la société l'occasion d'offrir en fin 1956 à la Société des Pétroles d'A.E.F. une mobilisation immédiate de ses moyens régionaux — et de réunir, depuis lors, une contribution importante et essentielle à la réalisation accélérée de tous les travaux et équipements que cette société a dû engager à la suite des premiers résultats de ses recherches pétrolières au Gabon.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1958)

Les offres d'apport d'actions des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques (E.G.T.H.) à la Société française d'Entreprises de Dragages et de Travaux publics faites conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 1958, se sont élevées à 96.000 actions E.G.T.H. correspondant à 19.200 actions Société française d'Entreprises de Dragages et de Travaux publics à émettre en rémunération de cet apport.

Cette augmentation du capital de la Société française d'Entreprises de Dragages et de Travaux publics de 1.13 à 1.230 millions de francs était subordonnée à l'accomplissement des formalités requises par la loi. L'assemblée extraordinaire réunie à cette fin le 3 juin n'a pu délibérer faute de quorum.

Une nouvelle assemblée extraordinaire statuant sur le même ordre du jour va être convoquée.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1958)

L'assemblée extraordinaire du 4 juillet a approuvé à titre provisoire l'augmentation du capital de 1.134 millions à 1.230 millions pour rémunération de l'apport en nature d'actions Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1958)

L'assemblée extraordinaire du 4 juillet a constaté que les offres d'apports d'actions des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques (E.G.T.H.) s'élevaient à 96.000 actions E.G.T.H.

Elle a décidé, en conséquence, conformément aux résolutions de l'assemblée extraordinaire du 4 février 1958, de porter le capital social de 1.134 à 1.230 millions de francs, par la création de 19.200 actions d'apport de 5.000 francs, jouissance du 15 décembre 1957, à attribuer aux apporteurs à raison d'une action d'apport pour cinq actions E.G.T.H., cette augmentation de capital ne devant être définitive qu'après vérification des apports et de leur rémunération.

À cette fin, l'assemblée générale a nommé Me Léon Retail commissaire chargé de présenter un rapport à une assemblée subséquente et lui a adjoint M. Lucien Henry, ces deux commissaires pouvant agir ensemble ou séparément.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 août 1958)

Admission éventuelle à la cote des actions de 5.000 fr. attribuées en rémunération d'apports en nature d'actions des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1958)

Le conseil a arrêté les comptes de l'exercice 1957-1958, d'une durée exceptionnelle de 13 mois. Ces comptes font apparaître un résultat brut de francs 1.603 millions, après

déduction des charges, amortissements et provisions, le bénéfice net ressort à francs 327 millions contre francs 263 millions pour le précédent exercice.

Le conseil proposera à l'Assemblée ordinaire qui se réunira en janvier 1959 :

— 1° un dividende de francs 1.300 net par action ancienne de francs 5.000, regroupée et de francs 650 net par action ancienne de francs 2.500 non encore regroupée ;

— 2° un dividende de francs 650 net par action nouvelle de francs 5.000 émises jouissance 15 décembre 1957.

Il est à remarquer que le capital à rémunérer a été porté en 1958 à 1.230 millions de francs, à comparer à un capital de 567 millions de francs en 1957.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 14 janvier 1959)

À l'assemblée ordinaire du 12 janvier, le président, en réponse à un actionnaire, a déclaré que, sous réserve d'une prudence dont il ne faudrait pas se départir à l'heure actuelle, il est permis d'espérer que l'exercice en cours sera convenable et que la société est parmi les mieux placées des entreprises françaises de travaux publics en ce qui concerne l'obtention éventuelle de marchés.

Le conseil, dans son rapport, signale qu'en Guinée, la Société a entrepris des travaux importants, un premier lot du chemin de fer minier pour les Bauxites du Midi dans le Nord-Ouest guinéen, les travaux de dragages nécessaires à la nouvelle extension du port de Conakry, la construction de grands immeubles à Fria, pour l'exploitation bauxite-alumine de la Compagnie Internationale pour la production de l'alumine. En Côte-d'Ivoire, le chantier de l'aménagement hydroélectrique de la Bia a enregistré un nouveau succès de délai dans la phase difficile de la deuxième saison de basses eaux et atteint son plein développement ; dans le port d'Abidjan, la société a entrepris les travaux d'un nouvel allongement des quais maritimes, poursuit le rapport.

Dans le Nord Cameroun, au Tchad, au Gabon et au Moyen-Congo, les activités diverses et dispersées des organisations locales, que la société exploite avec les Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques et la Régie Générale des Chemins de Fer et de Travaux publics, se sont poursuivies, notamment travaux de la route Garoua-Maroua dans le Nord Cameroun, travaux d'hydraulique agricole, aménagements d'aérodromes locaux, achèvement des travaux de la Société des Pétroles d'A.E.F. pour ses exploitations de Port-Gentil.

D'autre part, la société a commencé les travaux de la route d'accès de Pointe-Noire à Sounda, pour la construction projetée du grand barrage du Kouilou.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1957-1958 et voté le dividende net prévu de 1.300 francs par action ancienne regroupée et de 650 francs par action ancienne non regroupée et par action nouvelle payable à partir du 1^{er} février.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

(L'Information financière, économique et politique, 28 novembre 1959)

Le conseil d'administration, réuni le 17 novembre 1959, a arrêté les comptes de l'exercice 1958-1959, qui font apparaître un résultat brut de 2.411 millions de francs, après déduction des charges, amortissements et provisions, le bénéfice net ressort à

401 millions de francs contre 327 pour le précédent exercice d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire, qui se réunira en janvier 1960, le paiement d'un dividende de 1.200 francs net par action de 5.000 francs.

Jean Rigal (1898-1969-
PDG de DTP
Commandeur de la Légion d'honneur du 10 mai 1965

Principaux travaux parmi les plus récents :

- En France :
Aménagement des chutes du Rhône à Donzère-Mondragon, Montélimar Baix et Beauchastel ;
Nouvelles formes de radoub du port de Marseille ;
Appontements pétroliers du port de Marseille ;
Appontements pétroliers de Lavéra ;
Port de La Ciotat ;
Pont de Tancarville (Usine marémotrice de la Rance).
- En Afrique du Nord :
Base navale de Mers-el-Kébir ;
Usine hydroélectrique de Djen Djen ;
Port de Bône ;
Appontement pétrolier de Bougie ;
- En Afrique :
Port d'Abidjan ;
Chemin de fer du Mossi ;
Port minéralier de Port Etienne et Chemin de fer minier de Miferma (Port Étienne, Fort-Gouraud) ;
Aménagement hydroélectrique de la Bia (en Côte d'Ivoire) et d'Edéa (au Cameroun)
Usine d'alumine d'Edéa ;
Aéroports de Côte d'Ivoire, de Haute Volta et du Niger.
- En Indochine :
Grands aménagements hydrauliques ;
Port de Sihanoukville ;
Nombreux ponts.
- Hong Kong :
Nouvel aéroport et barrage.
- Indonésie, Thaïlande, Iran -Afrique du Sud :
Travaux de barrages, de ports, d'aéroports et de dragages.

H. Joly,
Diriger une grande entreprise française au XX^e siècle, 2008

[166] Parmi les entreprises du BTP répertoriées depuis longtemps dans le *Chaix*, il ne reste que la Société française d'entreprises de dragage et de travaux publics (ex-Société française d'Extrême-Orient), apparue dès 1918, et les Grands travaux de Marseille–GTM, dès 1928, à être sous contrôle managérial. [...] DTP, fondée en 1902, est restée jusqu'en 1945 une grande entreprise coloniale centrée sur l'Indochine et la Chine du Sud. Elle était dans l'orbite de la Banque de l'Indochine, dont des dirigeants sont régulièrement présidents jusqu'en 1940. Ce n'est qu'après la guerre qu'elle a pris une dimension internationale. C'est encore un manager qui incarne très longtemps le [167]

développement de l'entreprise, Jean Rigal (1898-1969), administrateur délégué, puis PDG de 1941 à sa mort ²¹.

D. BARJOT, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française de dragages et de TP (1930-1969) »

[543] Une firme rentable, mais qui se fragilise
Dans les années 1950, la S.F.E.D.T.P. comptait au nombre des entreprises de travaux publics les plus rentables :

Taux de marge de trois grandes entreprises françaises de travaux publics en 1947, 1951 et 1958 (rapport marge brute d'autofinancement/chiffre d'affaires T.T.C. en %)

	S.F.E.D.T.P.	S.G.E.	G.T.M.
1947	6,8	4,3	7,6
1951	15,9	9,9	5,6
1958	16,1	4,6	7,1

Source : Archives d'entreprises ; Dommages de guerre Indochine, n° 7272.

Elle surclassait en tout état de cause ses principaux concurrents. Cette rentabilité supérieure lui permettait un fort taux d'autofinancement de ses investissements, par ailleurs relativement élevés. Elle n'avait donc guère besoin de faire appel à ses actionnaires. En 1945, son capital social n'était pas supérieur, en termes constants, à ce qu'il était en 1904. Ce capital social quintupla certes, en francs constants, de 1945 à 1969, mais le chiffre d'affaires était, lui, multiplié par vingt-cinq, toujours en francs constants. La S.F.E.D.T.P. se développa donc par autofinancement. Cette stratégie revêtait le double avantage, pour Jean Rigal, de lui préserver une grande marge d'indépendance, et, pour le groupe de la Banque de l'Indochine, de lui conserver le contrôle d'une firme rentable sans mises de fonds importantes. Les intérêts du manager rejoignaient ceux de l'actionnaire.

La concentration du capital se renforça ainsi au profit de la Banque de l'Indochine (45,4 % au premier janvier 1957 contre 26,5 au 8 août 1944). En 1957, la S.F.E.D.T.P. était devenue une quasi-filiale de la Banque, la part de J. Rigal demeurant toujours faible. Ce renforcement de l'emprise bancaire se confirma dans les années 1960. S'il découlait de la confiance mise par les financiers dans le potentiel technique de la société, il résultait aussi du manque de dynamisme du marché financier français, les titres trouvant difficilement acquéreur, ainsi que d'une insuffisance grandissante de la marge brute d'autofinancement de la firme. De lourds investissements en accrurent l'endettement tandis que des frais financiers croissant rapidement rognèrent sa capacité brute d'autofinancement. En fait, de plus en plus, la banque consolidait ses créances sous formes d'augmentation du capital social. La croissance très rapide de la S.F.E.D.T.P. avait ses revers qu'illustraient les difficultés rencontrées par ses deux grandes filiales dans les années 1960.

²¹ D. BARJOT, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française de dragages et de TP », in D. BARJOT, Michèle MERGER (dir.), *Les Entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, Mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1998, p. 527-545.

[544] La principale faiblesse des Dragages T.P. résidait dans leur trop grande dépendance du dynamisme de leur président-directeur général ²². Sa mort subite, imprévue, le 11 août 1969, plongea la société dans une longue crise, qui ne s'acheva qu'avec la reprise de la S.F.E.D.T.P. par la Société chimique et routière d'entreprises générale (S.C.R.E.G.). Jean Rigal n'avait pas préparé l'avenir : son fils, en particulier, n'était pas à même de lui succéder. Or, depuis la fin des années 1960, la S.F.E.D.T.P. traversait une grave crise de trésorerie. Engagée dans de coûteux investissements, elle avait, de 1964 à 1966, englouti beaucoup d'argent à l'occasion du chantier du port de Papeete et se trouvait désemparée, faute de chef. Dès 1970, par suite des pertes considérables enregistrées par le groupe, le capital de Dragages T.P. fut réduit de 34,44 à 13,776 millions de F, puis la S.F.E.D.T.P. absorba ses deux principales filiales — E.G.T.H. et R.G.C.F. —, portant son capital à 14,2 millions de F, chiffre qui indiquait à quel point ces deux entreprises, autrefois si florissantes, avaient périclité.

Suite :

1973 : la SCREG (Pétrofina, Belgique) rachète la SFEDTP.

[Rapport d'activité 1981](#) :

²² M. Meuleau, *Des Pionniers en Indochine, op. cit.*, p. 525-533.